

droit & liberté

Revue mensuelle du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.)



JANVIER 1972 • N° 209 • PRIX 2,90 FRANCS

FAISONS LE POINT

PLUSIEURS événements importants qui se déroulent en ce début d'année et dont Droit et Liberté se doit d'informer pleinement ses lecteurs, nous ont conduits à retarder quelque peu la parution du présent numéro. D'autre part, afin d'éviter des délais supplémentaires de fabrication, il se voit amputé du dossier habituel et certaines rubriques sont réduites.

Ainsi apparaissent, d'une façon très concrète, à la fois le rôle irremplaçable de notre revue, étroitement liée à l'action du M.R.A.P., et les difficultés de toutes sortes auxquelles se heurte sa réalisation.

Sans doute est-ce une bonne occasion pour nous de FAIRE LE POINT précisément ce mois-ci ; et d'être mieux que jamais compris, entendus, aidés.

La presse d'opinion menacée

UNE crise traverse aujourd'hui la presse française : disparition de nombreux titres, concentrations, licenciements, hausse des prix de revient, baisse du volume de la publicité au profit de la télévision.

Celle-ci, qui occupe une place prépondérante parmi les moyens d'information, se trouve sous le contrôle exclusif du pouvoir politique et ne joue pas le rôle qui devrait être le sien.

Le M.R.A.P. ne peut s'y exprimer. En 1971, année internationale de lutte contre le racisme, proclamée par l'O.N.U., malgré de nombreuses démarches, aucune émission n'a été consacrée à éclairer et éduquer les téléspectateurs dans ce domaine. Au contraire, nous avons été amenés à dénoncer plusieurs émissions de caractère raciste.

Le gouvernement, sollicité de prendre des mesures pour remédier à la crise de la presse, a prévu une subvention visant à alléger le prix du papier des quotidiens ; mais cela ne fera que compenser les hausses prévues des tarifs postaux ; et les périodiques ne sont aucunement aidés ; de plus, il est question d'appliquer la T.V.A. à la presse, qui était épargnée jusqu'à présent. Seuls peuvent subsister sans difficultés, les journaux qui bénéficient d'une abondante publicité... laquelle met en péril leur indépendance. C'est la presse d'opinion qui se trouve la plus menacée.

Droit & Liberté, journal d'opinion et d'action ne peut compter que sur ses lecteurs. Aider Droit & Liberté, c'est assurer la liberté d'expression, c'est lutter pour la démocratie.

CE numéro est le 309^e — comme toujours fabriqué à la force du poignet.

Vous vous doutez, nous en sommes conscients, que l'édition de Droit & Liberté n'est pas une œuvre facile, puisque nous sollicitons fréquemment votre soutien. Mais vous devez savoir qu'elle devient de mois en mois plus ardue.

Pour illustrer cette évolution sur quatre années, comparons les comptes d'exploitation de 1966 et 1970 :

- En économisant sur le papier de couverture (plus léger), la pagination, les photos, les dépenses d'imprimerie ont tout de même augmenté de 27 %.

- Bien que le personnel de la rédaction et de l'administration soit aussi limité que possible et bénéficie de nombreux concours bénévoles, les salaires ont augmenté de 37 %.

- Et, dans le même temps, les charges sociales, impôts et taxes ont doublé.

- Ont également augmenté : le routage (+ 430 %), les frais postaux (+ 300 %), le loyer (+ 122 %), les redevances à l'E.D.F. (+ 126 %).

- Si les efforts accomplis ont permis un accroissement des recettes de 103 % (dont 40 % pour la publicité) et si la part des recettes dans l'ensemble du budget est passée de 36 % à 56 %, on constate qu'en chiffre absolu, l'écart s'est légèrement agrandi entre les dépenses et les recettes.

La situation est alarmante !

Pourtant le cercle de nos amis ne cesse de s'élargir : plus nombreux, ils sont aussi plus jeunes et de milieu social plus modeste. Cet apport nouveau nous réjouit, mais il devrait être plus massif encore. Les ressources n'augmentent pas au rythme nécessaire, elles ne rattrapent pas les dépenses qui montent en flèche.

La souscription lancée l'an dernier a recueilli 20 000 F (deux millions d'anciens francs). Or, pour combler le déficit annuel, il aurait fallu 5 FOIS PLUS. C'est donc le M.R.A.P. qui doit transférer à Droit & Liberté une partie importante de ses rentrées (adhésions, dons, galas, bons de soutien, ventes diverses) au détriment des autres aspects de son action. C'est un état de fait domageable à notre combat : il faut y remédier. Il faut que Droit & Liberté vive par ses propres moyens, par l'augmentation du nombre de ses lecteurs, de ses abonnés, de ses annonceurs, et dans l'immédiat, **PAR UNE NOUVELLE SOUSCRIPTION.**

Vous qui lisez Droit & Liberté, qui l'appréciez et l'estimez utile, c'est sur vous que nous comptons pour résoudre ce grave problème. Vite, très vite, envoyez votre chèque, votre mandat !



**Souscrivez
faites souscrire**

SOUSCRIPTION POUR « DROIT ET LIBERTÉ »

SOMMES	
ADRESSES	
NOMS ET PRÉNOMS	

Diffusion de couture



Créations Arlette Nastat

vager nastat

43, rue d'Aboukir, Paris-2^e. Tél. : 508-88-60

dans ce
numéro

« Ici, on ne sert pas
les noirs... »

Les discriminations pratiquées au « Latin-Musique » ne sont qu'un symptôme. Le racisme est une réalité en France (pages 6 et 7).

Contre l'arbitraire

Sept fonctionnaires originaires des D.O.M. contraints de faire la grève de la faim pour obtenir l'abrogation d'une loi discriminatoire (pages 8-9-10).

Pour une aile froissée

Un Algérien maltraité dans un commissariat parisien (page 11).

A qui profite le crime ?

Un article de Pierre Joxe (page 12).

Les Gitans
devant l'intégration

Quelle « intégration » notre société offre-t-elle ? (pages 13-14).

Hier et aujourd'hui

La « belle carrière » de Xavier Vallat s'est achevée. « Ordre nouveau » tente de poursuivre sa résistible ascension (pages 14-15).

Deux films

Le Jardin des Finzi-Contini. Un violon sur le toit : deux films évoquant avec talent le drame des persécutions antisémites (pages 19-20).

Une voix

Taos Amrouche au Théâtre de la Ville (page 21).

En couverture : Devant le « Latin-Musique » le 4 janvier (photo Elie Kagan).

**droit &
liberté**

MENSUEL

120, rue Saint-Denis - Paris (2^e)

Tél. 231-09-57 - C.C.P. Paris 6070-98

ABONNEMENTS

● Un an : 25 F

● Abonnement de soutien : 50 F

Antilles, Réunion, Maghreb, Afrique française

copieuse, Laos, Cambodge, Nouvelle-Calédonie : 25 F. Autres pays : 35 F.

Changement d'adresse : 1 F.

Directeur de publication : Albert Lévy

Imprimerie La Haye

éditorial

Janvier double bataille

Le refus de servir les noirs dans un café du Quartier Latin a soudain révélé à une partie de l'opinion l'existence du racisme en France. On vit, on côtoie des noirs, des Algériens, d'autres immigrés, sans savoir, sans se demander parfois, comment eux-mêmes vivent, sans imaginer les humiliations et les brimades qui sont leur lot quotidien. Nous disons bien : quotidien. Car pour ceux qui font cette découverte, ce serait persister dans l'erreur que de réduire le problème au cas du « Latin Musique ». Des discriminations, il y en a dans l'emploi (lisez attentivement les petites annonces), dans le logement (demandez à un étudiant noir s'il est facile de louer une chambre), dans de multiples aspects des relations humaines.

L'immigré, surtout s'il ne parle pas ou parle mal notre langue, n'a guère d'occasion de fréquenter des Français ; pour lui, pas de rencontres, pas d'amitié, pas d'amour. On ne s'étonnera donc pas s'« ils » ont besoin, « ces gens-là », de se retrouver « entre eux ». Eux qui logent si souvent dans des taudis ou des « foyers » interdits aux visiteurs, que leur reste-t-il alors, sinon le café ? Le café, par définition ouvert à tous. Mais que d'aucuns voudraient leur fermer.

Les racistes trouvent toujours une justification. Les propriétaires de cafés pratiquant des discriminations affirment qu'ils ne sont pas racistes, qu'ils veulent simplement sauvegarder le standing de leurs établissements ou éviter des troubles, quoi encore ?...

Restent les faits : la discrimination, le mépris raciste, la condition de paria imposée à des minorités par la violence ouverte ou non, consciente ou non, d'une société et de ceux qui la contrôlent.

UNE aggravation du racisme en France est-elle à craindre ? On peut se le demander quand on voit s'accumuler tant de faits qui vont de l'ostracisme à l'agression, de la ségrégation dans l'habitat aux campagnes haineuses d'une certaine presse, sans oublier les discriminations légales visant les travailleurs immigrés en matière, par exemple, de droits syndicaux et sociaux, d'allocations familiales ou de possibilités culturelles.

Tout se passe, dans le climat actuel de difficultés économiques et de chômage, comme si l'on recherchait une polarisation du mécontentement et de l'inquiétude en direction des immigrés qui, de victimes prioritaires, deviendraient victimes expiatoires.

DE même, l'on voit servir de terrain d'essai à l'arbitraire, ces « départements d'outre-mer », dont sept fonctionnaires mutés d'office en violation des droits les plus élémentaires, poursuivent, à l'heure où nous écrivons, une héroïque grève de la faim pour leur liberté et la nôtre.

C'est une coïncidence, mais certainement pas un hasard, si au même moment, le M.R.A.P. se trouve engagé dans cette double bataille contre des discriminations de la vie quotidienne et contre des discriminations politiques dont les victimes sont, dans les deux cas, des hommes à la peau noire.

Au plan collectif, le système qui persiste aux Antilles, en Guyane et à la Réunion n'exprime-t-il pas aussi le refus de reconnaître à des hommes, à des peuples ayant leur propre passé, leurs aspirations propres, le droit d'être et de s'affirmer eux-mêmes en toute dignité ? Le caractère anachronique de ce refus n'apparaît-il pas dans les méthodes mêmes auxquelles il doit recourir pour s'exercer, telle cette ordonnance du 15 octobre 1960, version « moderne » du bannissement médiéval ? Et n'y aurait-il de choix, dans les relations de la France avec ces communautés humaines, qu'entre la domination et la rupture l'une et l'autre fondées sur le mépris et l'usage de la force ?

Nous ne voulons pas nous y résoudre. Nous croyons aux rapports de dignité et d'amitié entre les hommes, entre les peuples. Et c'est pour les faire triompher que nous luttons contre tous les racismes.

Albert LEVY.

« Ici on ne sert pas les noirs »

Photo Elie Kagan



Au « Latin Musique », le 3 janvier

UNE brasserie du Quartier Latin refuse de servir les noirs... Les faits sont maintenant connus — du moins pour l'essentiel — puisque la presse, la radio et même la télévision, les ont évoqués abondamment — avec, il est vrai, des degrés variables d'objectivité. Aussi s'agit-il ici, en les résumant, d'en dégager un certain nombre de leçons pour la lutte en cours, qui, semble-t-il, devra se poursuivre assez longtemps, avec persévérance et vigueur.

C'est le lundi 3 janvier en fin d'après-midi, que des membres du M.R.A.P., avec Albert Lévy, secrétaire général, se rendent au « Latin Musique », 96, boulevard Saint-Germain, à l'appel de plusieurs consommateurs qui avaient téléphoné au siège du Mouvement pour l'avertir des discriminations pratiquées dans cet établissement.

Une dizaine d'Africains et d'Antillais sont attablés ; d'autres arrivent, qui ne se connaissent pas entre eux. Au bar, dans la salle, sur la terrasse, leurs appels à la serveuse, au gérant, restent également vains : « **Nous avons des ordres** » déclare le personnel. Même les blancs qui se trouvent en compagnie de noirs ne sont pas servis. Et cela depuis plusieurs jours...

La procédure engagée

Ayant constaté cette violation de la loi, qui peut entraîner des troubles graves, Albert Lévy téléphone à Police-Secours. Deux cars de policiers arrivent bientôt. Le brigadier et ses hommes sont invités à établir un rapport écrit sur la situation ; ils enregistrent le refus de servir, que le personnel confirme, prennent note des noms et adresses des plaignants, ainsi que des témoins. Un rapport sera effectivement établi, à l'intention du commissariat de la rue Vauquelin.

C'est à ce commissariat que plusieurs victimes des discriminations s'étaient rendues dans l'après-midi pour demander une

intervention. Mais leur demande n'avait donné lieu à aucune mesure. Bien au contraire, il leur était répondu : « Cela ne nous concerne pas... Allez à la mairie... » ou même : « Le patron d'un café est maître chez lui, il a le droit de servir qui il veut... »

Le 4 janvier, c'est une forte délégation accompagnée par le secrétaire général du M.R.A.P., qui se rend au commissariat. Le rapport est aux mains du commissaire. Mais celui-ci, embarrassé, déclare ne pas connaître de loi qui interdise les discriminations dans les cafés et restaurants. Il faut qu'on lui mette sous les yeux, l'article 37 de l'ordonnance du 30 juin 1945, modifiée par décret du 24 juin 1958, relative au refus de vente, pour qu'il décide de se mettre en contact avec la police économique, qui a compétence en la matière.

Rendez-vous est pris avec ce service, qui, le lendemain matin, enregistre la réclamation d'Albert Lévy, de deux Africains (MM. Sidy Fall et Omar Sané), et d'une jeune femme (Mlle Florence Hague-nauer), qui a été témoin de plusieurs refus de servir. Cinq autres plaignants se joindront ensuite à eux, le 6 janvier, pour confier à M^e Daniel Jacoby la mise en œuvre d'une action judiciaire, à la fois pour refus de vente et injures raciales, selon une procédure permettant les résultats les plus rapides.

Bataille pour la vérité et la justice

Il convient, à ce point des événements, de souligner un certain nombre de données importantes :

1 Aux discriminations du propriétaire de la brasserie, à la mauvaise volonté de la police, les Africains et Antillais ont opposé une attitude ferme et digne. Alors que, de toute évidence, des incidents violents auraient permis de les isoler et de justifier les brimades à leur égard, ils se sont installés pacifiquement dans l'établissement tout en alertant le M.R.A.P. Le

propriétaire se voyait ainsi pris à son propre piège : jamais il n'y avait eu autant de noirs dans sa brasserie, et il n'osait prendre lui-même l'initiative de les jeter dehors par la force. Cette attitude de sagesse et d'opiniâtreté a été payante. Elle a permis d'engager les poursuites judiciaires, de mettre la presse au courant, et de faire appel à l'opinion publique. L'appui du M.R.A.P. s'est avéré décisif pour assurer la défense active et lucide des victimes du racisme.

2 Les arguments employés par le propriétaire du « Latin Musique », M. Amzalac, pour se justifier, relèvent du racisme le plus classique. S'agissant des Africains qui fréquentaient habituellement son établissement, où ils savaient pouvoir se retrouver, M. Amzalac les présente comme « une bande » de sauvages : « Ils prenaient mon café pour leur bureau, leur chambre à coucher, s'y déchaussant comme s'ils étaient chez eux... ». N'a-t-il pas traité de « cannibale », une jeune femme, Mme N'Doye, qui lui reprochait son comportement !

Parce qu'un incident a eu lieu, voici plusieurs semaines, entre un de ses gérants et un noir, le propriétaire, sans s'étendre sur les causes de cet incident, en rend responsables, non seulement les habitués du café, qui n'y sont nullement impliqués, mais tous les noirs... généralisation caractéristique de la démarche raciste.

Il prétend que « la clientèle blanche » se trouvait écartée par la présence de noirs. En fait, le Quartier Latin est un lieu, où, partout, des bancs de l'Université aux cafés et restaurants, les jeunes de toutes origines se rencontrent et entretiennent des relations amicales. Nous avons pu constater que des blancs (plus nombreux que les noirs) consommaient au « Latin Musique » comme dans les autres cafés et restaurants des boulevards Saint-Germain et Saint-Michel. Ce qui est vrai, c'est que des blancs, écoeürés par les discriminations qui s'y pratiquent ont quitté le « Latin Musique » en manière de protestation.

3 Se posant en victime de « l'invasion » et de la « sauvagerie » des noirs, M. Amzalac espère susciter la sympathie. Sans aucun doute, ses arguments peuvent avoir une certaine portée auprès des personnes mal informées et manquant d'esprit critique ; d'autre part, ceux qui l'approuvent s'empareront de ce qu'il dit pour justifier son comportement.

Ainsi une bataille pour la justice et la vérité se trouve engagée. Il reste que, si des incidents ont eu lieu au « Latin Musique », les responsables, blancs ou noirs, doivent en subir les conséquences judiciaires, et que cela ne permet en aucune façon, de rejeter et de calomnier tout un groupe ethnique.

4 Le rôle de l'opinion publique est donc des plus importants. Il est encourageant de constater que la presse s'est saisie de l'affaire. A travers ce cas précis de discrimination, beaucoup sont amenés à s'interroger sur celles qui ont lieu dans d'autres domaines : emploi, logement, droits sociaux et syndicaux des immigrés, etc.

Il ne faut « laisser passer » aucune manifestation de racisme. Il faut que les victimes se défendent, fassent appel au M.R.A.P., aux antiracistes de ce pays, qui sont légion. Il faut que tous les Français démocrates prennent en main ce grave problème, qui les concerne directement : pas de ça chez nous !

Apartheid à Nice...

Dans une interview à Radio Monte-Carlo sur l'affaire du « Latin-Musique », Albert Lévy, secrétaire général du M.R.A.P. a souligné qu'il y avait là un avertissement pour tous les propriétaires de cafés, qui doivent savoir qu'ils s'exposent à de graves sanctions judiciaires s'ils sont tentés de procéder à de telles discriminations.

Piqué au vif, le patron d'un café de Nice, M. Allouard, interviewé par le même poste, affirme que « sans faire de racisme », il entend se prémunir contre « l'invasion » de la clientèle étrangère, et particulièrement arabe. Se référant à une loi de... 1791, dont le texte est diffusé par la Fédération nationale de l'industrie hôtelière, il déclare « avoir le droit de choisir sa clientèle comme il l'entend et n'a pas à répondre des raisons pour lesquelles il refuse l'accès de son établissement à tel ou tel consommateur et le prie de sortir ».

Nous ignorons ce texte, mais il est certain que l'ordonnance de 1945, sur le refus de vente, qui est plus récent, doit prévaloir.

SAINT-CLAUDE : de la piscine au bistrot

Le 26 octobre dernier, à Saint-Claude (Jura), un professeur de C.E.T., M. Roland Chaudat, se trouve au « Bar Américain », le plus grand café de la ville. « **Mon attention fut attirée, écrit-il, par une discussion entre un consommateur algérien et la personne servant au bar. Celle-ci refusait de servir un café audit consommateur. Je me levai et demandai que l'on m'en servit un. Je l'obtins aussitôt, et alors que je l'offrais au travailleur algérien, la personne servant au bar s'y opposa en renversant le contenu de la tasse...** »

Discussion, tumulte. Ecoeüré, M. Chaudat s'en va, et écrit à ce sujet une lettre ouverte au maire de Saint-Claude : « **N'est-il pas souhaitable, souligne-t-il, après avoir relaté les faits, que les travailleurs algériens qui participent pour une part importante à l'activité industrielle de Saint-Claude, trouvent partout, et en particulier dans les lieux publics comme les cafés, un accueil égal à celui dont jouissent les travailleurs français ?** »

Le maire, M. Jaillon, lui répond que, renseignements pris, le directeur du « Bar Américain » a refusé ce jour-là de servir un Algérien parce que celui-ci était ivre.

Or, M. Chaudat est catégorique : le consommateur algérien n'était pas ivre, il a demandé poliment à être servi ; de plus, un autre Algérien, venu peu après, s'est heurté au même refus. En outre, le gérant du « Bar Américain », M. Alain de Zordi affirme dans une lettre au journal local « Le Courrier » : « **Je peux refuser de servir tout client sans pour autant avoir à lui en donner les raisons.** »

L'affaire fait grand bruit à Saint-Claude. La lettre ouverte de M. Chaudat recueille du jour au lendemain 300 signatures. Des organisations prennent position dans le même sens : Fédération de l'Education nationale, Parti socialiste, Parti communiste, P.S.U., C.G.T., C.F.D.T., F.O., S.G.E.N., Mouvement de la Paix, Citoyens du monde, Action catholique ouvrière. Contact est pris avec le M.R.A.P.

Le 7 novembre, délégués par diverses organisations locales, deux Sanclaudiens, MM. J.F. Forestier et Christian Treillard se présentent au « Bar Américain » en compagnie d'un Algérien « correct et parfaitement lucide ». Ils constatent qu'on refuse de le servir et qu'on ne les sert pas eux-mêmes parce qu'ils se trouvent avec lui.

Même expérience le 22 décembre : en l'absence du gérant, c'est le barman qui refuse de servir un groupe de Français et d'Algériens. Et l'on cite un autre café, « Le Progrès », (ainsi nommé par antinomie, sans doute), qui ne reçoit pas non plus LES Algériens, sous prétexte que, il y a plus d'un an, UN Algérien en état d'ébriété a cassé une vitre (ce pourquoi il a d'ailleurs été condamné).

La population est d'autant sensibilisée à ce problème qu'en 1964 s'était produite à Saint-Claude « l'affaire de la piscine ». La municipalité exigeait des Algériens qui s'y présenteraient, et des seuls Algériens, un certificat médical attestant de leur « bonne santé ». Cette discrimination, qui avait causé un certain émoi, avait dû être annulée à la suite d'une assemblée tenue sur place par le M.R.A.P., avec le concours des mêmes organisations qui déclenchent aujourd'hui la protestation.

Un nouveau meeting du M.R.A.P. a lieu ce 26 janvier, avec la participation de M^e Armand Dimet, membre du Conseil national du Mouvement. La nécessité d'une action continue apparaissant à tous, un comité local du M.R.A.P. est en formation.

Le « refus de vente »

Voici l'article 37 de l'ordonnance du 30 juin 1945 (n° 45-1483), sur le refus de vente, qui doit être appliquée dans les cas de discriminations :

« Est assimilé à la pratique de prix illicites, le fait :

« 1° Par tout producteur, commerçant, industriel ou artisan :

« a) De refuser de satisfaire dans la mesure de ses disponibilités et dans les conditions conformes aux usages commerciaux, aux demandes des acheteurs de produits

ou aux demandes de prestations de service, lorsque ces demandes ne présentent aucun caractère anormal, qu'elles émanent de demandeurs de bonne foi, et que la vente de produits ou la prestation de service n'est pas interdite par la loi ou par un règlement de l'autorité publique, ainsi que de pratiquer habituellement des conditions discriminatoires de vente qui ne sont pas justifiées par des augmentations correspondantes du prix de revient de la fourniture ou du service... »

CONTRE L'ARBITRAIRE

SEPT fonctionnaires, originaires des Départements d'Outre-Mer (D.O.M.) ont entrepris, à partir du 10 janvier, une grève de la faim illimitée. Par cet ultime recours, ils entendent protester contre leur mutation arbitraire en France, en vertu d'une ordonnance de 1960, qui permet aux préfets des D.O.M. d'expulser immédiatement et sans explication des hommes et des femmes dont le comportement leur paraît « de nature à troubler l'ordre public ».

Certains des fonctionnaires visés par ces mesures ont dû quitter sous huit jours leur travail et le milieu auquel ils étaient attachés. D'autres se trouvaient en congé régulier en France, et n'ont même pas pu revenir chez eux. Pour tous, ce fut un profond déchirement. Déracinés, coupés de leur famille, ils ont connu, avec l'incertitude du lendemain, d'énormes difficultés d'adaptation matérielle

et morale, aggravées encore pour leurs enfants.

Cinq d'entre eux : le Réunionnais Jean-Baptiste Ponna, les Martiniquais Guy Duffond, Georges Maivois, Armand Nicolas, W. Guitteaud, refusèrent de se plier au diktat ministériel : ils ont été radiés de la Fonction publique ; un seul des exilés a pu, en 1969, grâce aux pressions syndicales, recouvrer un poste sur son sol natal : le Réunionnais Roland Robert ; deux autres, Jean Le Touleuc et Pierre Rossolin, ont démissionné et renoncé à une partie de leurs droits à la retraite pour pouvoir revenir vivre à la Réunion.

Un fait nouveau est intervenu récemment : l'une des victimes de l'ordonnance de 1960, Yves Leborgne, professeur de philosophie muté en Corse, puis à Cannes, recourait à la grève de la faim le 22 novembre dernier pour faire valoir ses droits. Soutenu par un puissant mou-

vement d'opinion, il obtenait gain de cause après neuf jours ; il a d'ores et déjà regagné la Guadeloupe, où il est affecté à un nouveau poste. Peu après lui, un autre professeur, Boris de Gamaleya, entreprenait aussi la grève de la faim le 26 novembre ; au bout de quatre jours, des assurances (verbales) lui étaient données par l'Inspection académique ; mais elles furent sans lendemain, et il s'est vu contraint, pour aboutir, à se joindre au mouvement en cours.

Les sept personnes qui ont cessé de s'alimenter le 10 janvier, mettant leur santé et leur vie même en jeu pour placer le gouvernement devant ses responsabilités, sont les suivantes : BORIS DE GAMALEYA, professeur au C.E.S. Gambetta, à Noisy-le-Sec ; CLELIE DE GAMALEYA, son épouse, professeur au lycée de Noisy-le-Sec ; GERVAIS BARRET, professeur au C.E.S. Romain-Rolland, à Clichy-

sous-Bois ; JOSEPH QUASIMODO, contrôleur du Trésor, à Tours ; MARIUS MIRON, professeur au lycée Turgot, à Paris ; YVON POUDROUX, agent des Ponts et Chaussées, à Prades (Pyrénées-Orientales) ; et JOBY FANON, inspecteur central des Douanes, à Paris.

Après avoir commencé la grève de la faim sur leur lieu de travail, B. et C. de Gamaleya, et M. Miron étaient accueillis dans une chapelle de Noisy-le-Sec ; G. Barret dans une Maison de jeunes de Clichy-sous-Bois ; J. Quasimodo à la Bourse du travail de Tours ; Y. Poudroux au siège de la Ligue des droits de l'homme de Perpignan.

JOBY FANON, après un jour passé à l'Inspection centrale des Douanes, était accueilli au siège du M.R.A.P., dont il est membre du Bureau national, et où il est fraternellement soutenu par de nombreux militants et amis. C'est là qu'il a rédigé l'article que nous publions ci-dessous.

Qui trouble l'ordre public ?

1960 • En pleine guerre d'Algérie. A Alger, des Français se sont dressés contre l'Etat. Le régime gaulliste vacille. C'est l'appel paniqué de Michel Debré demandant d'aller à pied, à cheval, en voiture, à bicyclette, barrer la route aux putschistes.

C'est dans ce climat d'inquiétude et sous la pression des événements d'Algérie que, le 4 février 1960, le gouvernement fait voter la loi n° 60.009, dite d'habilitation. Cette loi autorise le gouvernement à prendre par ordonnances des mesures comprises normalement dans le domaine de la loi, nécessaires « au maintien de l'ordre, à la sauvegarde de l'Etat, à la pacification et à l'administration de l'Algérie. »

En vertu de ce texte, dont l'objet de toute évidence est l'Algérie, le gouvernement Debré prend le 15 octobre 1960 une ordonnance relative au rappel d'office des fonctionnaires « dont le comportement est de nature à troubler l'ordre public. »

Cette ordonnance est applicable aux seuls départements d'outre-mer. Sitôt sa publication, les préfets des D.O.M. (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion) expulsent, mutent ou révoquent une vingtaine de fonctionnaires originaires de ces territoires. Ainsi que l'écrit le préfet de la Réunion dans une lettre confidentielle au ministre des P.T.T. : « Il s'agit de tout un train, où figurent de nombreux fonctionnaires de l'Education nationale, et qui met

aussi en cause outre le vôtre, d'autres ministères, en particulier ceux des Finances et des Travaux publics. »

Une liberté fondamentale

Cette ordonnance crée un véritable délit d'intention et constitue une violation délibérée d'une liberté publique fondamentale de toute démocratie : la liberté d'opinion.

Dans son application, cette ordonnance est un instrument de répression aux mains des préfets pour tenter de stériliser de manière sélective, mais terriblement effi-

par
Joby FANON

cace toute opposition et d'exiger des fonctionnaires exerçant outre-mer, la docilité, voire la servilité. Qui plus est, ce texte, selon le mot de Césaire, ne vise à rien moins, qu'à « décérébrer les Antilles et la Réunion et à les transformer en désert intellectuel ». Seuls les fonctionnaires du cadre de conception et de direction sont touchés. Les enseignants forment le gros du contingent des exilés.

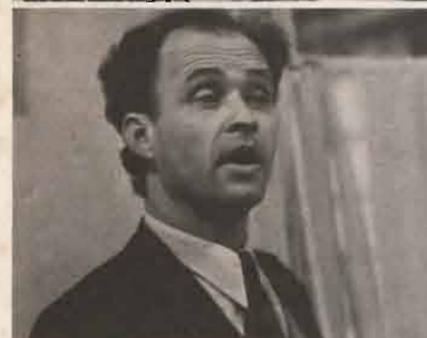
Pour justifier les déplacements, les motifs donnés par les préfets nous placent d'em-

blée en plein arbitraire. Les prétextes les plus futiles sont retenus. Odette Toly, professeur de mathématiques « aurait appartenu au Parti communiste français avant de venir en Guadeloupe. Activité politico-séparatiste ». Son mari est coupable de ... l'avoir épousée. Guitteaud est syndicaliste, Mauvois et Nicolas sont dirigeants du Parti communiste martiniquais. Un autre, tel Socrate, est considéré comme un « élément très dangereux pour la jeunesse ». Un autre encore a commis le crime, quelques années plus tôt, de se rendre « de l'autre côté du rideau de fer ». Gervais et Nelly Barret n'ont jamais su pourquoi ils étaient mutés.

Joby Fanon aurait « montré une attitude critique à l'égard de la conduite des affaires publiques dans les D.O.M. », et c'est pourquoi il ne saurait être nommé en Martinique. Comment s'est manifestée cette attitude critique ? En quoi le « comportement » des uns et des autres a-t-il troublé l'ordre public ? Aucune justification.

Quand le gouvernement ...

Les fonctionnaires sont ainsi remis à la discrétion et au bon vouloir du préfet. Ce pouvoir absolu, inconcevable, s'exerce sans aucune garantie. Le rappel d'office se fait sans aucune formalité et « indépendamment des procédures disciplinaires ». Le fonction-



De gauche à droite et de haut en bas : C. et B. de Gamaleya, G. Barret, J. Fanon, M. Miron et J. Quasimodo. (Photos Elie Kagan)

naire dans les D.O.M. est ainsi mis hors-la-loi.

Tous les fonctionnaires « rappelés » ou « mutés » l'ont été en raison de leurs opinions politiques réelles ou supposées et sur la foi de fiches, enquêtes ou renseignements policiers dont les intéressés n'ont pas eu officiellement connaissance.

Aucun n'a été rappelé ou expulsé pour malversations, concussions, vols, voies de fait, etc. Les voleurs, concussionnaires et autres aigrefins ne troublent pas « l'ordre public » tel que l'entendent les préfets des D.O.M.

Ces décisions arbitraires des préfets ont été déferées devant les tribunaux administratifs et le Conseil d'Etat. Dans la majorité des cas, ces décisions ont été annulées. Mais violant sa loi, le gouvernement maintient en exil les fonctionnaires injustement frappés. Tous les recours légaux ont été épuisés. Les démarches entreprises sont demeurées vaines.

Alors, quand le gouvernement qui prône la concertation, la participation, l'honneur, les grands principes républicains, les idéaux démocratiques, viole de manière aussi systématique et avec tant de mauvaise foi sa propre légalité ; quand les jugements des tribunaux sont bafoués et frappés d'impuissance par l'inertie et le mauvais vouloir des ministres ; quand la presse révèle aussi chichement les drames humains qui découlent de ces mesures illégales ou refuse de signaler de tels dénis de justice, il ne reste plus au citoyen laminé par le pouvoir que les moyens désespérés pour attirer l'attention de l'opinion sur le régime de non-droit qui est celui des dernières colonies françaises.

La solidarité Voir p. 10



Photo Elie Kagan



Délégation au Conseil d'Etat.

AUSSITOT connue, la décision prise par plusieurs fonctionnaires de D.O.M. de faire la grève de la faim, le mouvement de solidarité qui avait pris naissance autour d'Yves Leborgne (1) s'est considérablement amplifié.

Un comité contre les lois d'exception dans les départements d'outre-mer s'est constitué. Il comprend la C.G.T., la C.F.D.T., la Fédération de l'Education nationale, le Syndicat national des douanes F.O., la Ligue des droits de l'homme, la Ligue de l'enseignement, et le M.R.A.P.

Sur le plan local, les mêmes organisations et d'autres encore, divers partis politiques (P.C.F., Parti Socialiste, P.S.U., Parti radical), des élus, des personnalités religieuses multiplient les initiatives communes : édition et diffusion de tracts et d'affiches, meetings, délégations, cortèges. Un comité départemental de soutien a été créé dans la Seine-Saint-Denis, où le M.R.A.P. est représenté par son responsable de Noisy-le-Sec, Youcef Tatem. Deux importantes assemblées d'information se sont tenues à Noisy-le-Sec et Clichy-sous-Bois, ainsi que des cortèges dans la rue.

Les comités de soutien locaux, les syndicats, les organisations sont intervenus, tout au long de ces dernières semaines auprès du gouvernement, des ministères concernés, du Premier ministre, et du président de la République.

Dans une lettre au Premier ministre, Pierre Paraf, président du M.R.A.P. souligne que le geste auquel les grévistes de la faim se sont

La solidarité

astreints « témoigne de la profondeur de leurs aspirations et de leur amertume ». « L'opinion publique, écrit-il, ne comprendrait pas que le grave risque qu'ils prennent soit ignoré par les autorités qui peuvent leur donner satisfaction et leur permettre de retourner sur leur terre natale pour exercer leur métier comme ils l'ont toujours fait, sans qu'aucun délit, aucune faute professionnelle ne leur soient reprochés ».

« Il nous semble, ajoute-t-il, pour éviter que de telles mesures paraissent inspirées par des considérations d'ordre raciste, que cette ordonnance elle-même, qui crée un état d'exception à l'égard de citoyens français et des départements dont ils sont originaires, devrait être purement et simplement abrogée, afin de rétablir sur ce plan une égalité des droits pour tous les fonctionnaires, quelles que soient leur origine et leurs opinions. »

Des personnalités ont rendu public un appel invitant au soutien des grévistes de la faim et demandant que leur soit donnée satisfaction. A l'heure où nous mettons sous presse, ce texte, continue à circuler. Les premières pétitions ont été portées par une délégation du M.R.A.P. accompagnée par Lucky Thiphaine, secrétaire nationale le 17 janvier au ministère des D.O.M., où s'étaient rendus, quelques jours plus tôt les représentants du Comité contre les lois d'exception dans les D.O.M.

Un imposant cortège d'Antillais,

Réunionnais et Guyanais, auxquels s'étaient joints de nombreuses personnalités, et les dirigeants d'organisations (parmi lesquelles le M.R.A.P.) s'est rendu, le 12 janvier à 16 heures de la place Saint-Germain-l'Auxerrois à la place du Palais-Royal où se trouve le Conseil d'Etat.

Cette haute institution, qui a pour rôle de veiller à l'application de la loi par les pouvoirs publics, s'est déjà prononcée dans plusieurs cas pour le retour dans leur pays d'origine des fonctionnaires arbitrairement mutés. Une délégation à laquelle participaient Charles Palant et Fred Hermantin, vice-présidents du M.R.A.P. lui a remis une motion demandant que justice soit rendue à l'ensemble des victimes de l'ordonnance de 1960, et que celle-ci soit définitivement abrogée, étant contraire aux règles du droit français.

Le Regroupement de l'émigration guadeloupéenne (R.E.G.), le Regroupement de l'émigration martiniquaise (R.E.M.) et l'Union générale des travailleurs réunionnais en France (U.G.T.R.F.) ont tenu un meeting de solidarité, le 14 janvier.

Le M.R.A.P., a appelé les anti-racistes à y participer nombreux. Charles Palant, vice-président de notre Mouvement y a pris la parole.

D'autre part, les enseignants des établissements scolaires ou exercent plusieurs des grévistes de la faim, ainsi que les élèves, ont décidé la grève des cours, notamment au lycée Turgot et aux C.E.S. de Clichy-sous-Bois et Noisy-le-Sec.

(1) Voir « Droit et Liberté » de décembre 1971

immigrés

Pour une aile froissée

M. Bouabdelli et ses deux enfants



Photo Elie Kagan

SAMEDI 27 NOVEMBRE, dans l'après-midi à un carrefour du 5^e arrondissement, deux voitures se heurtent. C'est un léger accrochage, comme on en voit tous les jours. D'habitude les choses se passent très bien : à l'amiable les deux conducteurs échangent les adresses de leurs compagnies d'assurance.

Cette fois-ci il en va autrement. Un car de police arrive sur les lieux, et l'un des automobilistes est emmené au poste de police. C'est un travailleur algérien : M. Cheik Bouabdelli.

Nous avons rencontré M. Bouabdelli dans le coquet appartement d'Auber-ville où il vit avec sa femme, une Française et leurs deux enfants. Il est ouvrier professionnel P3 et délégué C.G.T. dans une entreprise de Stains (93).

« Bicot, raton... »

C'est un homme calme et qui s'exprime parfaitement : « Quand j'arrive au commissariat, il est environ 19 h 30. Une vingtaine de policiers en uniforme sont présents. Au bout d'un certain temps, je demande à boire : on me tend un verre de vin. Tout le monde rit. Je refuse d'abord en disant que j'ai une maladie d'estomac. Puis j'accepte... »

Les quolibets pleuvent : « Il faut le faire chauffer », « Comment se fait-il que tu aies une voiture ? ». Les injures suivent : « bicot, raton », d'autres encore. M. Bouabdelli tente de s'expliquer, montre ses feuilles de paie. On lui annonce qu'il va subir l'épreuve de l'alcootest. Il proteste :

« Mais on vient de me faire boire un verre de vin ! ». Rien n'y fait. Puis on dresse un procès-verbal qu'on veut lui faire absolument signer. Il demande à en prendre connaissance. On lui répond : « Les bicots ne savent pas lire ».

A partir de ce moment, les violences commencent. M. Bouabdelli nous narre la scène : « Un brigadier s'accroche à moi et me bourre de coups de genou en criant : « Je vais te massacrer... » Je tombe à terre et il me repousse à coups de pied, comme si j'étais une botte de paille. J'ai atrocement mal et je crie. Ils se moquent de moi. L'un d'eux dit : « Ils sont tous comme ça, ils jouent la comédie ». On m'enferme dans la cage. Je souffre de plus en plus. Dans la nuit, j'apprends que je suis au commissariat du Panthéon. Au fil des heures, je proteste. Je me plains de plus en plus fort. Vers quatre heures du matin, sans doute au moment de la relève, un policier à deux galons s'approche. Je me déshabille et lui fait constater mon état. Il décide de me faire hospitaliser. »

Opéré d'urgence

Les chirurgiens opèrent d'urgence. Le certificat délivré précise :

« Je soussigné, chef de clinique, assistant des Hôpitaux de Paris, certifie que M. Bouabdelli Cheik, 42 ans, a été hospitalisé du 27-11-1971 au 8-12-1971 à la salle Saint-Landry, service du professeur Olivier, pour traumatisme des parties génitales ayant nécessité une intervention chirurgicale en urgence dans la nuit du 28-11-1971... Le compte rendu opératoire note l'existence d'un énorme hématome du scrotum, secondaire à un coup. A gauche, on découvre un volumineux caillot de sang en rapport avec un éclatement du testicule gauche à sa partie inférieure, la

partie supérieure du testicule et son pédicule paraissant de bonne vitalité ; une archidectomie partielle est pratiquée, la vaginale ayant éclaté a été retournée. »

Il convient de noter que pendant ces événements Mme Bouabdelli est sans nouvelles de son mari, toutes ses démarches s'étant avérées vaines. C'est seulement le 30 novembre que le Secours catholique, visitant l'hôpital, se chargera de la prévenir.

Quand il sortira de l'hôpital, M. Bouabdelli retournera au commissariat pour récupérer ses papiers. « Cette fois on m'accueille presque avec le sourire : On vous fait grâce de la contravention pour conduite en état d'ivresse, me dit-on. »

Etrange magnanimité ! M. Bouabdelli a décidé de porter plainte.

Jacques DESMOULINS.

Une lettre au Préfet de police

Dans une lettre au Préfet de police, Pierre Paraf, président du M.R.A.P. a attiré son attention à la fois sur les discriminations raciales pratiquées contre les noirs au café « Latin musique », et sur les sévices et les insultes dont M. Cheik Bouabdelli se plaint d'avoir été victime au commissariat du Panthéon.

Il est à noter que dans les deux cas, ces faits se sont produits dans le 5^e arrondissement.

Le M.R.A.P. demande que toutes mesures soient prises par les autorités compétentes pour sanctionner les coupables et empêcher que de telles méthodes puissent se renouveler.

A qui profite le crime ?

Le Comité d'honneur du M.R.A.P. compte un nouveau membre : M. Pierre JOXE, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, maître de conférence à l'Institut d'études politiques de Paris, qui exerce les fonctions de secrétaire national du Parti socialiste et assure la rédaction-en-chef de la revue «Après-demain». Il rejoint ainsi les personnalités de tendances politiques et philosophiques très diverses par-delà leurs conceptions divergentes, le précieux concours de leur patronage et de leur union pour défendre la cause qui nous est commune. C'est très volontiers que «Droit et Liberté» lui

CETTE année, cette nouvelle année, l'Algérie indépendante fêtera son dixième anniversaire.

Ceci concerne avant tout les Algériens, mais un peu aussi les Français, qui peuvent à cette occasion méditer sur le racisme : à qui profitent les crimes qu'il entraîne ?

La guerre d'Algérie a provoqué dans notre pays une forte poussée de racisme anti-arabe : Algériens menacés, Algériens menaçants, Algériens pourchassés, Algériens combattants... tout Algérien devenait vite ennemi lorsque la guerre coloniale entraînait dans sa noria les centaines de milliers de jeunes soldats du contingent, pris en mains par les services « d'action psychologique ». Tortures, massacres, mépris d'un peuple opprimé depuis 130 ans, « ratonnades » à Paris aussi bien qu'à Alger, aucune honte ne fut épargnée à notre pays.

L'inquiétude se mêlant à la mauvaise conscience, l'actuel ministre de la Défense nationale, alors Premier ministre, pouvait faire saisir les livres et journaux qui disaient la vérité — un peu de vérité — sur les crimes commis au nom de la France. Aujourd'hui le général Massu avoue, M. Debré se tait. Henri Alleg a dit ce qu'il fallait dire à ce sujet dans le dernier numéro de «Droit & Liberté».

A qui profitaient les crimes racistes de la guerre coloniale ? A une minorité d'industriels et de grands propriétaires,

par
Pierre JOXE

exploiteurs, qui surent rapatrier leur fortune. Le racisme, masque du capitalisme, trompa beaucoup de « Pieds-noirs » qui se crurent colons... Eux aussi, pourtant, étaient exploités.

Les années ont passé. Les Français rapatriés ont progressivement été réinstallés dans notre pays. Des indemnités, souvent dérisoires, ne suffirent pas à compenser les pertes que les plus modestes d'entre eux ont subies, et encore moins les deuils, les souffrances et souvent le chagrin d'un véritable exil. Mais enfin, acceptés, adoptés, réintégrés dans leur patrie, les « Pieds-noirs » sont chez eux en France, et ils le savent.

Les Algériens sont chez eux en Algérie. Pourquoi viennent-ils donc si nombreux travailler chez nous ? A partir de cette question innocente, une véritable campagne de haine se déploie depuis quelque temps. Elle vise particulièrement les Arabes et les Algériens.

Est-ce un hasard si, parmi les travailleurs étrangers, les Algériens sont les plus visés par les racistes ?

Est-ce un hasard si ces slogans racistes se répandent plus et plus vite quand le chômage s'accroît dans notre pays ?

Non. Aucun hasard dans tout cela, mais la logique d'une société où le principe «diviser pour régner» est toujours soigneusement appliqué par la classe dirigeante. Les travailleurs algériens ne sont pas seulement nombreux en France, ils font aussi partie d'un courant migratoire ancien et traditionnel. Leur instruction de base est souvent élevée. Leur culture est parfois véritablement double — aussi française qu'arabe. Beaucoup sont très qualifiés. En un mot, ils sont souvent vraiment « concurrentiels » pour parler le langage des économistes.

Il est donc tentant, et souvent facile, de détourner l'inquiétude provoquée par la situation de l'emploi dans notre pays, de la transformer en jalousie, en racisme, envers ces Arabes « qui feraient mieux de rentrer chez eux ». Pourquoi les Arabes plus que les autres ?

La situation économique n'explique pas tout. Il y a de nombreux facteurs culturels : les Italiens sont des cousins et nous aimons les arts ; les Espagnols sont des voisins et nous aimons leurs plages ; les Portugais sont opprimés et farouches catholiques. Mais les facteurs économiques dominent : pourquoi les Africains (« noirs ») sont-ils moins visés que les Arabes par le racisme ? Parce qu'ils sont moins concurrentiels : moins instruits, moins acclimatés, ils sont employés aux tâches les moins nobles. Les Arabes n'ont pas tous cette excuse.

Le racisme anti-arabe dans la France d'aujourd'hui est un dérivatif, un poison facile à administrer. A qui profite-t-il ? Aux mêmes qu'il y a dix ans.

Il faut que les Français sachent qu'il fait frémir d'indignation incrédule des milliers d'Algériens, dont les uns travaillent ici et les autres « chez eux », dans un pays qui depuis dix ans entreprend de se reconstruire.

A sa façon, Massu commémore cet anniversaire. A notre façon, sachons le célébrer. En luttant partout contre le racisme et en dénonçant, surtout actuellement le racisme anti-arabe, nous n'agissons pas seulement pour l'Algérie nouvelle, mais tout autant pour la France de demain.

2 ANS APRÈS

NUL dans la « grande presse » n'a rappelé cet anniversaire : il y a deux ans, cinq travailleurs africains mourraient asphyxiés, la nuit de la Saint-Sylvestre, dans un pavillon d'Aubervilliers transformé en « foyer ».

Depuis, d'autres morts ont eu lieu, hommes, femmes, enfants, dans les bidonvilles et les taudis — dont on a moins parlé. Des promesses avaient été faites ; on a même vu des baraques rasées et le relogement de leurs occupants. Mais ces mesures, loin de répondre aux besoins, s'avèrent d'autant plus dérisoires que, pour satisfaire les besoins en main-d'œuvre bon marché du patronat français, l'afflux des travailleurs immigrés s'accroît.

Dans la plupart des « foyers » africains, les locataires à 70 ou 80 F mensuels pour un lit, se voient contraints à la grève des loyers pour obtenir la moindre amélioration de leur sort. Souvent, le motif immédiat de leur mouvement est la coupure du gaz et de l'électricité (comme ces jours derniers, encore, à Montreuil) parce qu'un « gérant » rapace n'a pas payé la note à l'E.D.F. — comme ce fut le cas à Aubervilliers.

C'est la politique de l'immigration et de l'accueil qui est en cause. Et tandis que le chômage prend des proportions inquiétantes, que les difficultés économiques s'aggravent, on tente de rejeter la faute sur les travailleurs immigrés (comme s'ils n'étaient pas eux-mêmes des victimes) tout en continuant « l'importation » de cette main-d'œuvre. On parle de « sélection culturelle », en fait raciale, entre les immigrés, comme si l'on voulait particulièrement dresser l'opinion contre les Africains et les Algériens. On « prend acte » des préjugés, alors qu'il faudrait les combattre.

Fort heureusement, les travailleurs français refusent, dans leur majorité, ces tentations et ces pièges. Nous saluons, dans ce contexte, la décision prise par les deux plus grandes centrales syndicales, la C.G.T. et la C.F.D.T., d'organiser ensemble, du 7 au 12 février, une semaine d'informations et d'actions sur les problèmes des travailleurs immigrés, portant particulièrement sur les questions du logement et des droits syndicaux.

société

Les Gitans devant l'intégration

Je crois être ce que je suis.

Mais je ne suis pas certain de l'être...

(Frinka KIEFFER)

DANS son numéro du 11 décembre 1971, le journal régional *Le Comtois* écrit : « Si vous lisez attentivement le quotidien que voici, vous n'êtes pas sans savoir qu'en ce moment même, de hautes personnalités nationales et internationales, ayant à connaître des Droits de l'Homme, se penchent sur les problèmes posés par l'intégration dans la société française des tziganes et des travailleurs étrangers... » (1) Suit une liste de récriminations locales concernant la mauvaise utilisation faite par les nomades de terrains privés... Et le journaliste semble penser que les Gitans n'ont comme solution que de se fondre dans la masse en faisant disparaître leurs mauvaises habitudes. C'est un point de vue, certes primaire, mais assez généralement répandu.

Une déclaration de l'UNESCO sur les préjugés raciaux mentionne : « Les groupes ethniques qui sont victimes de la discrimination sous une forme ou une autre sont parfois acceptés et tolérés par les groupes dominants à condition de renoncer totalement à leur identité culturelle. Il convient de souligner la nécessité d'encourager ces groupes ethniques à préserver leurs valeurs culturelles. » Cela rejoint la pensée de notre ami Roger Maria ici-même : « Si les nomades (qui ne forment qu'un tiers de la population des Gitans, Tziganes et Manouches de France) veulent abandonner la route, leurs roulottes et leurs caravanes, ils sont voués, selon la terminologie à la mode, à s'insérer dans les structures d'une société qui les relègue en fait dans le cloaque de baraquements en tôle, avec pataugeage dans la boue gluante et les rats et la police comme compagnons de misère... »



Photo Eile Kagan

Enfin, il est essentiel de rappeler qu'à leur dernier congrès international, en avril 1971 à Londres, l'ensemble des associations tziganes et gitanes mondialement réparties ont affirmé : « Le Peuple Rom a le droit inaliénable de trouver son propre chemin vers le progrès » ; et que les cinq commissions qui y furent créées — concernant l'éducation, les affaires sociales, la langue, les affaires culturelles et le « martyr tzigane » (dû aux nazis) — fonctionnent depuis régulièrement sous la seule responsabilité d'une administration uniquement composée de Tziganes. Il est d'ailleurs significatif que l'ensemble des délégués ait expressément demandé qu'un effort constant d'ouverture soit fait vis-à-vis du monde des « Gadgè » (non-Gitans), notamment sur le plan d'une véritable information des réalités tziganes et que seul le terme de Rom soit employé pour désigner le Gitan ou son peuple.

Ainsi, faut-il peut-être redire que les 200 000 Tziganes de France sont une petite partie des douze millions de Roms du monde. Que la population tzigane, fort dispersée en France, est beaucoup plus compacte ailleurs. Que dans certains pays de l'Est de l'Europe, de nombreux villages, des villes, voire des régions entières sont peuplés en majorité de Tziganes. Que, d'autre part, ces pays, qui n'ont aucune unité ethnique, ont appris à respecter les particularismes de chacun. Lorsque les gouvernements se mirent à étudier les

(1) Il s'agit de colloque sur « La France devant la discrimination raciale » organisé à Besançon à l'initiative de la Faculté de droit de cette ville, et de l'Institut international des Droits de l'Homme, que nous évoquons page 25.

PIEDS SENSIBLES

Les chausseurs du super-confort et de l'élégance

Choix UNIQUE en CHEVREAU, en SPORTS et en TRESSE MAIN

Femmes du 35 au 43 — Hommes du 38 au 48

6 largeurs différentes

(9°) GARE SAINT-LAZARE, 81, rue St-Lazare (M° Saint-Lazare - Trinité)

(6°) RIVE GAUCHE, 85, rue de Sèvres (M° Sèvres - Babylone)

(10°) GARE DE L'EST, 53, boulevard de Strasbourg (M° Château-d'Eau)

Magasins ouverts tous les lundis

problèmes des Tziganes, c'est dans la reconnaissance de leur originalité nationale qu'ils recherchèrent des solutions tandis que la France et la plupart des pays d'Europe occidentale ne voulurent voir en eux que des vagabonds asociaux.

En France, il devient impératif de présenter le peuple rom sous son véritable aspect. En premier lieu, il convient de dénoncer certaines présentations des « Bohémiens », à caractère raciste, dans quelques revues (même s'il s'agit d'un journal ésotérique — ou qui se veut tel — comme « Le Grand Albert » qui vient dans un dernier numéro mensuel de présenter le Gitan comme un jeteur de sorts, doué des pires maléfica) et de s'élever contre les manifestations de haine raciste qui ont considérablement entravé le bon déroulement du procès Santiago à Digne.

Mais il est bon ensuite d'applaudir à toute réalisation sociale tendant à aboutir à une meilleure insertion économique dans la société moderne de certaines classes défavorisées du peuple gitan. Ainsi en est-il pour les réalisations obtenues sur le plan du travail et du logement en faveur des Tziganes travaillant en usines ou ateliers par le Comité Rom de Paris. Et d'une autre manière pour l'installation en France de quelques terrains réservés aux Tziganes voyageurs (à l'exemple du terrain de la Jaunaie à Laval, dans la Mayenne) ou pour le bon « fonctionnement » d'un village expérimental tzigane tel celui du Plan-de-Grasse, sur la Côte-d'Azur.

On peut poser la question : **Que pensent ceux pour qui cet effort a été accompli ?** En ce qui concerne le Plan-de-Grasse, Roger Maria, de retour d'une visite disait : **« J'ai cru entrevoir que le mode de vie qui se définit au Plan-de-Grasse dépendait dans une large mesure des intéressés eux-mêmes, et non pas de bonnes volontés extérieures ; par conséquent c'est la vie qui commande. Ce sont des hommes, des femmes et des enfants qui sont enfin en mesure de décider de leur sort, au lieu de subir des conditions contraignantes, et cette ouverture change tout ».**

Et après avoir évoqué les petites maisons soigneusement entretenues alors qu'en plein milieu du village subsistent deux roulottes-témoins aux vives couleurs, notre ami de conclure :

« J'ai souvent entendu l'expression suivante : « Il faut adapter les Tziganes à notre vie sociale ». Sans développer, j'ajouterai que pour avoir cette prétention il faudrait d'abord que la société à laquelle nous invitons les Gitans et Tziganes à s'intégrer soit une société digne de ce nom. Je suis de ceux qui pensent que ce n'est pas le cas — mais c'est une autre histoire... ».

Vanko ROUDA.



DRANCY

souvenir et vigilance

DRANCY, c'est pour la génération présente une ville en plein essor de la banlieue-est de Paris, une cité qui nous présente ses habitations modernes, ses perspectives futuristes où il semble qu'il fera bon vivre.

Drancy, c'est aussi quatre tours qui se profilent sur un fond de barbelés dans la mémoire des générations d'hier et d'avant-hier.

C'était en 1941, le 20 août. Les quatre tours d'habitations n'étaient pas terminées. La guerre en avait interrompu la construction, la municipalité d'alors avait été chassée par Vichy, la France était occupée. Et ces tours, dont la vocation était de loger des familles devinrent une antichambre de la mort. Ce jour-là les occupants cernèrent le 11^e arrondissement de Paris. Tous les juifs qu'ils y trouvaient — ceux de passage comme ceux qui y habitaient — sans distinctions de nationalité, furent arrêtés. Ce furent les 5 000 premiers internés qui inaugurèrent les fameux « gratte-ciel » de Drancy.

Dès les premiers mois, des dizaines d'entre eux, en raison des privations, moururent de misère physiologique. D'autres furent fusillés comme otages. C'est ainsi que le 11 décembre 1941, 53 internés de Drancy tombèrent au Mont Valérien. Il y en eut, en tout, 256. Bientôt les femmes et les enfants vinrent grossir la masse des internés. Après la grande rafle du « Vel d'hiv », le 16 juillet 1942 (12 000 arrestations dont 5 000 femmes et 4 000 enfants) le camp de Drancy joue pleinement son rôle de plaque tournante vers les fours crématoires d'Auschwitz. Trois fois par semaine des convois de 1 000 personnes partent pour ce camp de la mort.

Trois chiffres illustrent ce que fut Drancy : il y eut 100 000 internés, 70 000 furent déportés — 1 518 revinrent. Et combien moururent des suites ?

Les hommes d'aujourd'hui, ceux de demain doivent connaître ces crimes pour rester vigilants, pour empêcher le retour à la barbarie, à la guerre.

C'est pourquoi, en hommage aux fusillés, aux déportés, à ceux dont les cendres ont été dispersées dans les cieux d'Auschwitz et d'autres camps, en hommage à tous ceux qui ont donné leur vie pour la libération de la France et pour la liberté des peuples, le Conseil municipal de Drancy a décidé d'ériger, sur l'emplacement de l'ancien camp de Drancy, un monument national du souvenir.

Cette initiative est soutenue par un comité constitué le 25 décembre 1970. Il regroupe les représentants des Associations d'anciens internés,



Vie et mort quotidienne à Drancy.

déportés, résistants et combattants, les représentants de la communauté israélite, des organisations luttant contre le racisme. Le M.R.A.P. y est représenté par son président, Pierre Paraf. Il a décidé de lancer une grande souscription publique et nationale (1).

A l'heure où, sur certains murs de nos villes, les croix gammées refléussent, à l'heure où des groupes, tel « Ordre nouveau », s'inspirent de la doctrine hitlérienne et de l'antisémitisme, cette campagne doit connaître un grand succès. Elle témoignera pour le passé, elle engagera pour le présent et l'avenir. Et, lors de la conférence de presse organisée le 14 décembre dernier par le Comité de soutien, Yves Jouffa, président d'honneur de l'Amicale des anciens internés et déportés du camp de Drancy, avait raison de dire, dans des termes identiques à ceux de Maurice Nilès, député-maire de Drancy : *« Nous nous sommes promis d'élever ici un monument qui sera la condamnation du racisme et la preuve de notre attachement à la paix des hommes. Ce sera le Monument du Souvenir. Nous voulons qu'il soit aussi le Monument de la Vigilance ».*

R.C.

(1) C.C.P. La Source 32.503.26 10. Com. Soutien Erect. Monument, mairie, 93-Drancy.

hier et aujourd'hui

ORDRE NOUVEAU PROVOQUE

Affichage énorme dans tout Paris, casques et matras pour le service d'ordre, soutien du M.S.I. et du N.P.D., déploiement massif des forces policières : « Ordre Nouveau » célébrait les 18 et 19 décembre deux ans d'activités néfastes et dangereuses, organisant une exposition et des projections de films dans une salle de la rue de Rennes.

« Il nous paraît inadmissible, écrivait le M.R.A.P. dans une lettre au Préfet de police, qu'une telle manifestation et que le déploiement de groupes paramilitaires puissent avoir lieu dans notre capitale avec l'autorisation des Pouvoirs publics et sous la protection de la police. »

« Ordre Nouveau » a profité des circonstances pour annoncer son intention de promouvoir un « Front national » qui regrouperait lors des prochaines élections, l'opposition « anticommuniste, antigéviste, nationale et populaire ».

Cette initiative remporte déjà l'adhésion de Pierre Clémenti, directeur de l'Action européenne (1) qui appelle ses amis à rejoindre « Ordre nouveau ». « Français, écrit-il, renforcez « Ordre Nouveau », c'est la seule parade possible devant la lâcheté des vieilles droites classiques. »

Toujours dans la logique de ses options, il recommande à leur attention le Mouvement social italien d'Almirante et le N.P.D. allemand. Outre les thèmes habituels : exaltation du fascisme, défense de la « race blanche », etc., sous la plume d'Yves Jeanne, qui fut un temps responsable de la section française de l'Internationale néo nazie, condamné et mis en prison, c'est un antisémitisme viscéral qui nourrit un article consacré aux scandales financiers. Parlant de l'affaire Lipsky, il écrit : « Il est à présumer pourtant que les outrecuidantes déclarations du « Stavisky de la V^e, comme le surnomme « Minute », seront reprises et exploitées par les feuilles, les ligues et les associations juives ou pro-juives de France et qu'une nouvelle campagne, inspirée de l'antiracisme à sens unique et des souvenirs de l'affaire Dreyfus, déferlera sur ce pays, sous le prétexte avéré de rendre à la liberté MM. Frenkel et Schwartzstein, alias Rochenoir, et Mme Frenkel, mais dans le but déterminé de dresser une opinion conditionnée depuis des lustres contre une prétendue résurgence de l'antisémitisme et une fantomatique menace « fachiste ».

Est-il normal que des feuilles de cette nature, sur une échelle à coup sûr moins importante que « Minute », puissent paraître et déverser leur poison ?

Poison également ce tract anonyme distribué parmi les employés des P.T.T. de Grenoble. Il est impossible de l'analyser car il ne tient que par la haine anti-juive qu'il exprime. Prônant un « socialisme sans juif », il cite en exemple, « la Chine ou le Japon (qui) deviennent des géants grâce, entre autres, à l'absence de juifs sur leurs territoires, permettant une véritable Union nationale ». « Les pays sans juifs montent, alors que l'invasion juive amène la décomposition et la disparition des pays qu'ils occupent... » lit-on plus loin. Signe de cette « occupation », les juifs ou déclarés tels qui occupent des postes au gouvernement, à la radio, à la télé, dans les journaux, etc. Pour conclure, un appel : « Français, l'occupation juive ne doit pas succéder à l'occupation allemande (...) ». Mais la présence nazie continue.

Marguerite KAGAN.

(1) Voir Droit et Liberté, n° 308.



Xavier Vallat à une manifestation vichyste. A ses côtés des miliciens. A droite, le chef de la Milice, Joseph Darnand.

Fin d'un Commissaire

Xavier Vallat est mort, âgé de quatre-vingt-un ans.

Xavier Vallat, synonyme pour les juifs de France, de souffrances, tortures, déportations, morts dans les camps, dans les chambres à gaz, dans les fours crématoires...

Membre du **Faisceau** de Georges Valois, des **Croix de Feu**, des **Camarades du Feu** animés par le duc Pozzo di Borgo, et du **Parti républicain national et social** de Taittinger, nommé par Pétain secrétaire général aux Anciens Combattants en juillet 1940, il a derrière lui, lorsqu'il devient Commissaire aux questions juives, le 29 mars 1941, une longue carrière de propagandiste de l'extrême-droite, comme député, comme avocat.

Sous son impulsion, le Commissariat général aux questions juives prend un rapide essor, en liaison directe avec les services de propagande nazis.

La principale tâche impartie au C.G.Q.J. étant le recensement des juifs, ordonné le 2 juin 1941, Xavier Vallat crée la Police aux questions juives, organisme spécial de détection pour ses services du Statut des personnes et de l'aryanisation économique. Cette initiative lui fut disputée par Dannecker, chef de la section juive de la Sicherheitspolizei — que dirigeait Hagen — qui aurait voulu mettre immédiatement en place un organisme inspiré par la « solution finale ». Xavier Vallat fut plus subtil dans ses méthodes et le travail « excellent » qu'il fournit à ce poste lui valut d'être promu en mai 1942 et de devenir ensuite plénipotentiaire détaché aux cabinets du chef de l'Etat et du chef de Gouvernement. Lorsqu'il quitta le C.G.Q.J., tout était en place — et en particulier l'Institut d'études des questions juives — qui organisa au Palais Berlitz à Paris l'exposition « Le juif contre la France » — pour permettre à son successeur Darquier de Pellepoix de régler « la question juive » : ce fut la grande rafle du Vel' d'Hiv' du 16 juillet 1942.

En juillet 1944, Vallat remplace Philippe Henriot comme éditorialiste à la radio d'Etat. Il y restera jusqu'aux derniers jours de l'Occupation.

Condamné à 10 ans de prison à la Libération, mais libéré en 1949, il reprend sa collaboration à « Aspects de la France », organe de l'« Action française », dont il devient codirecteur, puis directeur (1962-1966) et enfin directeur honoraire jusqu'à sa mort le 8 janvier dernier.

C'est ce que Minute appelle « Une vie publique exemplaire ». De Xavier Vallat, cette feuille ose encore écrire : **« Nous allons le garder dans notre Panthéon à une place privilégiée : celle qui est tout près du cœur. »**

UNE ANTILLAISE DEVANT LA JUSTICE

Peut-on être Guadeloupéenne et espérer une justice équitable ? Mme Jeanne Labor, aujourd'hui se pose la question. Ses amis, tous les Antillais qui, journalièrement, sont confrontés à des faits identiques, s'interrogent.

Les faits sont d'une navrante simplicité. En mars 1968, Mme Labor est embauchée dans une clinique parisienne. Elle est fille de salle, comme le sont de nombreuses Antillaises. Au bout de quelques jours, elle se rend compte qu'elle n'a qu'un jour de congé par semaine, alors que l'ensemble des employés en bénéficie de deux. Elle en fait la remarque à ses supérieurs. Ceux-ci lui font comprendre que c'est à prendre ou à laisser, « **qu'elle peut rendre son tablier si elle n'est pas contente** ». Mme Labor rend son tablier et demande son dû. Il n'y a pas de liquide et on lui enverra donc sa paie par la poste.

Elle attend longtemps. Puis se rend à la clinique le 29 avril. D'abord, on l'insulte. Ensuite, on l'assoie dans un fauteuil, deux personnes lui maintiennent les bras, une troisième personne la frappe. Plusieurs fois. C'est le directeur, M. Nemedjey, qui s'écrie : « **Maintenant je comprends les Américains !** »

Au commissariat, Mme Labor porte plainte. Là, on lui fait constater que son manteau est déchiré. N'est-ce pas une preuve ? Elle consulte un médecin qui constate une incapacité de travail. Une épaule a beaucoup souffert...

Mais M. Nemedjey contre-attaque. Des experts sont désignés. Ils aboutissent aux mêmes conclusions que le médecin. Ils sont récusés et d'autres sont nommés. Conclusions identiques. Alors on trouve deux experts qui infirment le jugement d'un médecin et des quatre collègues qui les ont précédés. C'est bien simple : « **On ne voit pas de traces de coups sur une peau noire.** » Et puis, à un certain âge et pour les originaires de certains pays ce genre de maladie est courant...

Jugée en première instance l'affaire a abouti à un non-lieu ! Mme Labor et ses défenseurs ont fait appel : jugement le 26 janvier.

NOSTALGIES

Inscriptions nazies, déprédations, profanations se sont multipliées, dans la dernière période : croix gammées sur le monument aux morts de Petite-Rosselle, dans la Moselle, sur la porte du garage d'un interné résistant à Larchamp, dans la Mayenne ; inscriptions du type « Hitler avait raison » à Cabries-en-Provence, dans les Bouches-du-Rhône ; profanations de tombes des martyrs de la Résistance à La Butte-Rouge-en-l'Hermitage dans les Côtes du Nord, etc. Aucune enquête à notre connaissance n'a été ouverte qui permettrait de retrouver les coupables et de les sanctionner.

PAS DE TRÈVE

Pendant quatre jours, du 26 au 30 décembre, alors que les forces vietnamiennes respectaient la trêve de Noël, l'aviation américaine s'est livrée à de violents bombardements sur le Nord Viêt-nam, sans distinction d'objectifs militaires et civils : il y eut de nombreuses victimes dans la population civile, des maisons détruites, un hôpital — Thanh Hoa — gravement endommagé. Au cours de ce raid, l'un des plus intenses depuis 1968, les Américains employèrent un nouveau type de bombe à fragmentation qui, en explosant, libère des centaines de fragments aux arêtes tranchantes. Sans effet sur les « objectifs militaires », ces bombes tuent tous les civils qui n'ont pas eu le temps de s'abriter.

L'échec de l'opération sur le plan militaire — dix-neuf appareils furent abattus par la puissante D.C.A. vietnamienne, plusieurs pilotes capturés ou tués — la montée des protestations dans le monde et aux Etats-Unis où les vétérans occupèrent la statue de la Liberté et le Lincoln Memorial, ont amené M. Nixon à cesser ces bombardements que le sénateur démocrate Mac-Govern considère comme « **l'aveu final de la faillite de la politique Nixon de vietnamisation** ».

L'opinion peut-elle croire à la volonté de paix du président Nixon au moment même où l'emploi de moyens techniques de plus en plus perfectionnés intensifie la guerre.

Faire connaître cette réalité, exiger le retrait des troupes, seront deux mots d'ordre de l'Assemblée mondiale pour la paix et l'indépendance des peuples d'Indochine, préparée en France par 44 organisations, et qui se tiendra les 11, 12 et 13 février au Palais des congrès de Versailles.

AVANT LE PROCÈS D'ANGELA DAVIS

Malgré la requête de ses avocats, le procès d'Angela Davis reste fixé au 31 janvier. Il se déroulera dans le comté de San José qui, par voie de sondages et de la presse, a exprimé son hostilité à la militante noire, hostilité encore renforcée par le coût des mesures policières — 673 000 dollars soit 3 165 000 francs — qu'auront à supporter les contribuables du comté, pendant les neuf mois du procès. N'oublions pas que les douze jurés choisis sont aussi contribuables.

Même lutte pour Angela en prison, et pour ces noirs de Bâton Rouge, en Louisiane, qui demandaient simplement à « **vivre comme des hommes** ».

La police les a dispersés... au pistolet-mitrailleur, frappant les hommes tombés à terre, raflant tout le monde, y compris les enfants. Bilan : cinq morts, une cinquantaine de blessés, l'état d'urgence a été proclamé, huit cents gardes nationaux sont arrivés en renfort. Les cautions des manifestants arrêtés ont été fixées à 500 000 dollars (250 millions d'A.F.). L'ordre et la loi règnent à Bâton-Rouge !

GUERRE GÉNÉTIQUE ?

Nous avons indiqué dans un précédent numéro de « Droit et Liberté » combien était dangereux l'article publié par **Lecture pour tous** (n° 212) : « J'ai épousé un noir ».

Ce magazine, qui bénéficie d'une très forte diffusion, donne une suite à cette néfaste entreprise en reproduisant des lettres de lecteurs dans le numéro de décembre. Quatre lettres, dont deux nettement plus courtes, qui critiquent l'article et en réfutent l'argumentation ; elles sont encadrées par les deux autres lettres qui, elles, viennent soutenir le racisme de l'article.

Cette présentation a son importance. On sait qu'il faut toujours conclure sur la thèse qu'on veut voir adopter !

Le titre aussi, le même pour les quatre lettres : « Guerre génétique », crée volontairement la confusion puisqu'il s'applique à deux thèses différentes.

Quant aux thèses de MM. Eric Boer, de Lausanne et de Laurent Goetz, psychologue (!) de Lyon, elles tentent de camoufler le racisme qui les sous-tend par l'emploi d'un jargon pseudo-scientifique. Ainsi pour M. Boer, auteur de la première lettre, « le génocide est avant tout la destruction des caractères héréditaires, lors d'une union inter-raciale, provoquant chez le produit issu une constitution chaotique... c'est effectivement un être dissocier, sans équilibre psychique... un produit contre nature... »

Le mépris étant, d'après ce « théoricien », un être dégénéré, et « le facteur de toute évolution » étant la race, il faut éviter le métissage car, explique M. Boer : « Il suffit que s'installe une communauté allogène sur un territoire donné... (elle) agit immédiatement comme un dissolvant sur la terre d'accueil et cela se reflète sur les arts et les mœurs. Si cette communauté est prolifique, et c'est toujours le cas des non-blancs, il suffit de deux ou trois générations pour « décomposer » la nation d'accueil. Avec nos trois millions d'allogènes installés en France les conditions sont réunies !... » Et voilà comment est justifié le danger de « l'importation massive des Afro-Arabs ».

La quatrième lettre est du même acabit, même si l'auteur s'intitule psychologue. Celui-ci considère donc qu'il existe deux racismes, l'un « **viscéral, primaire et bête** », et l'autre « **positif que l'on pourrait dédouaner par un néologisme : « racialisme », ou prise de conscience ethnique...** », « **respect de la nature** », qui interdit les croisements, qui implique au contraire la sauvegarde du « **réflexe de défense de notre spécificité** » face à l'aspiration quasi générale parmi les noirs : le **désir de se « blanchir** » parce qu'ils ne possèdent pas « **les qualités essentielles à tout essor technique (...)** »

Cet amas d'élucubrations va être lu par un grand nombre de personnes. On peut imaginer avec terreur les ravages qui peuvent en résulter dans l'esprit de gens souvent très ignorants !

PAS DE JUIFS A LA DIRECTION !

La Ligue contre la diffamation du B'nai B'rith a établi que la plupart des compagnies américaines d'utilité publique écartent les juifs des postes de direction.

D'après M. Albert Weiss, responsable de la Section « discriminations » de la Ligue, seule la Compagnie Edison ferait exception : 10 de ses dirigeants sur 45 seraient juifs, alors que sur un total de 38 compagnies de gaz et d'électricité d'importantes villes américaines, les juifs n'occupent que 15 des 1 119 postes de direction.

LES CROYANTS CONTRE LE RACISME

A Lyon, les responsables des communautés catholique, protestante, juive et musulmane ont publié une déclaration commune contre la résurgence du racisme « aussi bien dans les contrées lointaines que dans nos cités ». Rappelons que Lyon a été récemment le théâtre d'une série de « ratonnades », dans le style de l'O.A.S. contre des Algériens et des Portugais.

« **Nul ne saurait rester insensible**, déclarent en particulier les signataires, **ou laisser libre cours à ses passions. Tous les hommes créés à l'image de Dieu sont frères et doivent être respectés dans leur différence. Tout croyant doit s'interroger sur la portée réelle, concrète, immédiate de cet enseignement et avoir pleine conscience de sa responsabilité devant Dieu et devant le monde** ».

Des faits qui...

■ **Le 5 décembre dernier, un comédien africain, Bekate Meyong, roulait sur le quai d'Austerlitz, à Paris. Les occupants d'une R 16 blanche, trouvant qu'il n'allait pas assez vite, le forcent à s'arrêter, le font descendre, le rouent de coups, et se sauvent. Bekate Meyong, blessé, a pu relever le numéro de la voiture ; il a déposé plainte.**

■ Un délégué noir américain de l'O.N.U., M. Charles Diggs, a démissionné de son poste, ne voulant plus cautionner la politique raciste de son pays : le maintien d'une base américaine aux Açores représentant pour le Portugal une prime d'un demi-million de dollars qui va l'aider à poursuivre sa guerre coloniale.

■ **Un gardien de la paix, membre du gang que dirigeait Jean-Jacques Susini, ancien chef de l'O.A.S., a raconté comment ses amis — l'un d'eux fut mercenaire au Biafra — ont agressé un délégué C.G.T. qui déplaisait à son patron. Ainsi apprend-on comment se recrutent les nervis !**

■ Craignant sans doute que ses chiens et ses chats comprennent mal l'espagnol ou le portugais, Mme de Trébert, résidant à Vaucresson qui recherchait une employée de maison, précise dans une petite annonce de « La Voix du Nord » que les natives de la péninsule ibérique devront s'abstenir. Comme dit « Le Canard enchaîné », elles en ont de la chance, les bêtes de Mme de Trébert.

■ **Après une enquête qui a duré trois ans et demi, un juge de Francfort vient de clore le dossier de Martin Bormann, l'un des collaborateurs les plus proches d'Hitler : il estime que Bormann est « vraisemblablement » mort.**

donnent à penser

combat pour la paix

35, RUE DE CLICHY, PARIS-9^e

Mensuel édité par le Conseil National du Mouvement de la Paix

Tél : 874-35-86 - C.C.P. Paris 10.072-53

Au sommaire du n° 25

- * **La crise monétaire et la paix.**
- * **Dangers et espoirs** (Un dossier présenté par Yves GRENET et André ZWEYACKER).
- * **La panoplie du parfait assassin** (Le perfectionnement des armes antipersonnelles en Indochine).

Rappel :

- * **Le Bangla-Desh tel que je l'ai vu**, un témoignage du R.P. Jean-Yves JOLIF, membre du Bureau National du Mouvement de la Paix (n° 249).
- * **Mégatonnes, mégamorts.** Un monde capable de se « surtuer » (n° 247).

Specimen sur demande : « Combat pour la Paix, 35, rue de Clichy, Paris-9^e - C.C.P. 10.072.53 - Abonnement 1 an (10 numéros) : 18 F, le numéro 2 F.

Assouplissement ou durcissement de l'apartheid?

Le journal **L'Equipe** vient de publier une série d'articles sur l'Afrique du Sud, l'apartheid et le sport (1).

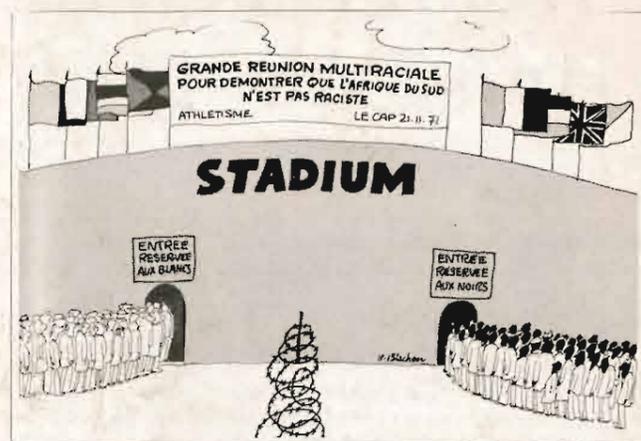
Ce qui choque d'abord quand on lit ce reportage, c'est l'absolue confiance de l'auteur à l'égard des personnalités officielles sud-africaines : à aucun moment, il ne doute de leur bonne volonté, allant même jusqu'à laisser entendre, à l'aide de citations bien choisies, que le gouvernement aimerait bien supprimer l'apartheid, mais qu'il en est empêché par « son électorat » (entièrement blanc !) et par l'opinion qui, comme dit le président du Comité olympique sud-africain, M. Opperman, « se traumatise facilement » si on brusque les choses.

Guy Lagorce estime que pour des raisons de politique extérieure et intérieure, le régime d'apartheid est en train de s'assouplir, que le « strict apartheid » est contraire à l'expansion économique. Il s'agit là, en grande partie d'une méprise. Certes, dans quelques industries, le besoin d'une main-d'œuvre qualifiée (bon marché !) se fait sentir, et le gouvernement peut procéder à quelques aménagements de détail visant à sortir certains non-blancs d'une trop grande non-qualification professionnelle ; mais cette légère contradiction n'a à l'heure actuelle rien de fondamental, car les grandes richesses du pays sont encore et de loin la terre et les mines, dont les propriétaires sont au pouvoir.

Par contre, dans tous les domaines importants, la ségrégation ne cesse de s'aggraver : parmi les 300 exemples de discriminations légales citées par la brochure « L'apartheid dans la pratique », de l'O.N.U., nombreuses sont celles qui sont postérieures à 1968. Pire, bien que l'O.N.U. ait mis fin au mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie, le gouvernement de Prétoria continue à faire régner ses lois sur ce pays. La police et l'armée sud-africaine interviennent aussi au Lesotho, au Swaziland, en Rhodésie, ou même en Angola et au Mozambique pour aider les autorités coloniales portugaises. Le territoire zambien a également été violé il y a quelques mois. Enfin, et c'est peut-être le plus grave, le gouvernement de Prétoria a l'intention d'utiliser la construction du barrage de Cabora-Bassa sur le Zambèze (au Mozambique) pour augmenter son oppression à l'encontre des Africains (des déplacements de population doivent être effectués pour permettre à un million de colons blancs, portugais ou non, de s'installer)...

Toutefois il est certain que le gouvernement sud-africain a fait des concessions, qu'il a reculé. Pourquoi ces quelques miettes concédées petit à petit à l'opposition ? La réponse est simple : l'Afrique du Sud est isolée sur le plan sportif, mais aussi sur le plan économique. Certes les grandes puissances « occidentales », contrevenant aux décisions adoptées à une majorité écrasante par les Nations-Unies, entretiennent des relations économiques et militaires accrues avec Prétoria ; mais ces rapports rencontrent dans le monde entier une indignation sans cesse croissante. L'Afrique du Sud a un **besoin crucial d'échanges commerciaux**, nécessités pour l'industrialisation de la société ; pour obtenir ou conserver ces échanges elle doit affaiblir l'opposition internationale à son racisme déclaré.

Alors la seule solution est l'« opération-charme » qui consiste à faire quelques concessions de détail accompagnées d'une publicité tapageuse (2) pour permettre le « dialogue ». Les dirigeants sud-africains, eux-mêmes, l'avouent dans leurs moments de franchise ; nous avons déjà cité cette phrase merveilleuse d'un député du parti nationaliste (au pouvoir) (3) : « Si une



DESSIN DE BLACHON

équipe de rugby française compte un membre de sang-mêlé et si nous refusons de le laisser entrer et jouer chez nous, nous pourrions détruire notre amitié et nos bonnes relations avec son pays, et alors de qui obtiendrions-nous les armes avec lesquelles nous avons constitué nos forces de défense ? »

En matière de sport, Guy Lagorce reconnaît que le boycott a eu son efficacité : « Aucune sanction économique, même grave, n'aurait eu un tel impact sur la population », précise-t-il par personne interposée. Mais, estimant que les quelques mesures gouvernementales, qui permettent certaines rencontres internationales multiraciales, sont des « événements essentiels dans l'histoire du sport », il s'empresse d'expliquer que les esprits ont changé, que l'heure du dialogue est venue ; il se demande même si « la dynamique sportive ne serait pas assez puissante par elle-même, en l'occurrence, pour trainer la politique à ses basques ».

La réfutation de cette thèse, aussi curieux que cela puisse paraître, se trouve dans ces mêmes articles de **L'Equipe** puisqu'on y lit : « On pense, en général (« Rand Daily Mail », du 18 septembre), que seul le refus des adversaires traditionnels d'inviter les rugbymen springboks à jouer en Grande-Bretagne, en Nouvelle-Zélande ou en France, pourrait inciter le gouvernement à réviser totalement sa politique de l'apartheid dans le sport. »

D'ailleurs, les dirigeants sud-africains n'ont jamais vraiment caché leurs intentions et M. Waring, ministre des Sports et du Tourisme, le dit, lui-même, explicitement (à Guy Lagorce) :

« Notre position est claire, nous autorisons désormais en Afrique du Sud, pour certains sports de grande audience internationale, des rencontres multinationales. Ces sports sont : les sports olympiques en priorité, puis le tennis et le golf (...). Toutefois, de sport multiracial au niveau du club, de la province, et même au niveau national, il n'en est pas question. » Voilà qui est clair : tout le reste n'ayant d'autre objet que de masquer cette réalité fondamentale.

Ernest BRASSEAUX.

(1) 20, 22, 23, 24 décembre 1971.

(2) Guy Lagorce expose lui-même en note (20-12-71, p. 7, note 3) qu'on donne des facilités exceptionnelles pour les interviews aux journalistes étrangers.

(3) Cf. : **L'apartheid contre le sport**, 1 F, disponible au siège du M.R.A.P.

cinéma

Amour et mort dans un jardin

Micol (Dominique Sanda) et Alberto (Helmut Berger) écoutent du jazz.



Adapté « librement » d'après l'excellent roman de Giorgio Bassani, le dernier film de Vittoria de Sica, « Le Jardin des Finzi-Contini », se déroule de 1938 à 1943, à Ferrare, vieille cité italienne où vit une communauté juive passablement intégrée.

1938 fut une année importante dans l'histoire de l'antisémitisme du régime mussolinien. Si, bien sûr, dès 1923, Hitler rend hommage, lors du procès qui suivit le putsch manqué de Munich, à l'Italie mussolinienne qui lutte contre « l'hydre juive », la « maçonnerie » et le « marxisme », le Duce, jusque-là, combattit surtout les opposants politiques et les syndicats grâce à un arsenal de lois autoritaires.

Cette législation empreinte d'un nationalisme effréné, complétée en 1926 par les lois de défense de l'Etat, établissait en Italie une dictature fasciste et policière dont la clef de voûte était la répression : c'est alors qu'eurent lieu les premières déportations politiques. S'inscrire au parti fasciste et en arborer l'insigne — le faisceau du lecteur — était pour beaucoup la seule façon de faire carrière, de trouver du travail et parfois de survivre tout simplement.

Les dix années suivantes seront marquées par la guerre d'Ethiopie, la guerre d'Espagne aux côtés de Franco et de Hitler, l'adhésion de l'Italie au pacte anti-Komintern avec l'Allemagne et le Japon, et surtout la pression sans arrêt croissante d'Hitler, y compris sur la politique intérieure de l'Italie. A la fin de 1937 commence à s'y développer une campagne antisémite « très nette et très intense ». Le 14 juillet 1938 est publié le Manifeste de la race, « premier document officiel qui annonce l'antisémitisme et l'alignement officiel sur le nazisme » (1).

Le 4^e point affirme par exemple que « la population de l'Italie est d'origine aryenne et sa civilisation est aryenne » ; le 6^e point : « Il existe désormais une pure race ita-

lienne », et le 7^e : « Les juifs n'appartiennent pas à la race italienne ».

Dans la pratique, cette législation se traduit par des interdictions, des exclusions : les 50 000 juifs italiens n'ont plus droit aux mariages mixtes, ni aux écoles d'Etat, ni aux domestiques, ni à la rubrique nécrologique des journaux, ni à l'inscription dans l'annuaire du téléphone, ni aux clubs sportifs...

C'est cette dernière brimade qui nous permet d'entrer, au cours de l'été 1938, dans le secret du splendide parc des Finzi-Contini, aristocrates juifs qui vivent retirés dans leur demeure, à l'écart non seulement des milieux juifs, mais de Ferrare et de ses habitants. Leurs enfants : Micol, remarquablement interprétée par Dominique Sanda et Alberto (Helmut Berger) y reçoivent sur les courts de tennis d'autres jeunes gens, en particulier Giorgio (Lino Capolicchio), issu d'une famille juive de bonne bourgeoisie — c'est son père, membre du parti fasciste, qui, résolument optimiste, déclarera : « Nous sommes Italiens... Mussolini n'est pas Hitler. » — et Malnate (Fabio Terti), ami intime d'Alberto, d'origine plus modeste, mais seul caractère « positif » et militant dans la désagrégation ambiante.

Derrière les hauts murs des Finzi-Contini qui paraissent, un temps, opposer une barrière invulnérable à la haine du monde extérieur, se jouent quatre drames entre Giorgio qui aime Micol sans trop d'espoir, Alberto qui souffre de son amitié pour Malnate, Micol qui se donnera sans amour à ce dernier, souffrant elle aussi d'un sentiment qui n'a rien de fraternel pour son frère. Dans ce monde clos, où l'oxygène n'arrive plus, les passions s'exacerbent, alourdies encore par les clivages sociaux et la pression sans cesse grandissante des événements.

Toute cette partie du film est traitée en demi-teintes par Vittorio de Sica.

Les personnages, les décors — le parc, Ferrare et ses maisons dorées — la lumière,

la température, tous les éléments se mettent en place lentement, trop lentement semble-t-il au début. Mais cette lenteur, de même qu'un certain esthétisme de la mise en scène qui donne aux images un caractère irréel, en dehors du temps, prend tout son sens lorsque arrive 1943. Finis les matches de tennis, les flirts, les échanges intellectuels. Les déportations commencent. Alors le jardin et ses fantômes disparaissent devant l'horreur qui déferle. La réalité, c'est les Finzi-Contini quittant leur demeure, encadrés de policiers qui les emmènent avec courtoisie jusqu'au centre de triage où ils retrouveront les autres juifs de Ferrare, toutes classes sociales mêlées, et en particulier le père de Giorgio, celui-là même qui, comme tant d'autres, n'avait pas compris la nature du fascisme et avait cru se sauver en composant avec le régime.

Au moment où, en Italie, le parti néofasciste MSI (Mouvement Social Italien) gagne des voix aux élections, Vittorio de Sica, en réalisant « Le jardin des Finzi-Contini », a fait œuvre utile : rappeler que le visage du fascisme n'est pas forcément celui de la brutalité et de l'imbécillité. Il peut se passer, dans certains cas, des violences ouvertes : il est alors d'autant plus dangereux qu'on en arrive à l'oublier. Il peut renouveler ses formes et son expression. C'est pourquoi il faut sans cesse le démasquer et le combattre.

Marguerite KAGAN.

(1) L'Italie de Mussolini par Max Gallo. Librairie Perrin.

Avez-vous renouvelé votre abonnement à droit & liberté

Un violon sur le toit

de Norman Jewison

AU départ il y a une nouvelle de Sholem Aleichem, puis une comédie musicale de Joseph Stein, qui a été montée dans vingt pays différents et a rencontré 30 millions de spectateurs, ce qui vaut d'être noté. Mettons que c'est une œuvre juive, dans l'acceptation abstraite du terme. C'est surtout une œuvre d'humour tragique. Le violon sur le toit, c'est l'homme qui reste en équilibre, et joue toujours pour les siens, les accompagne partout où on les force, par tradition plusieurs fois millénaire, à errer sur les chemins. Le violon, c'est l'espoir, la joie de vivre à travers toutes les vicissitudes de l'existence, c'est aussi l'affirmation d'un peuple.

Mais le thème du film, c'est autre chose de plus. Norman Jewison, qui nous donna notamment « L'Affaire Thomas Crown », est un Canadien qui fut boutiquier avant de devenir cinéaste, qui apprit son métier à Toronto. Aujourd'hui grand cinéaste américain, n'aimant guère la comédie musicale, il a fait du **Violon sur le toit** un film d'espérance où les traditions sont malmenées avec une impertinence savoureuse. Le laitier Tevye, qui vit dans l'Ukraine des tsars, est non seulement pauvre, mais par-dessus le marché, son Dieu, ne lui a accordé que des filles (cinq) et fort peu de bonheur. Entre Dieu et le laitier, il y a la religion, les traditions, la protection d'une communauté contre tout ce qui touche au progrès.

Norman Jewison a certes joué sur tous les tableaux, mais il apporte à la nouvelle de Sholem Aleichem un ton moderne (tout en respectant le cadre historique), refuse la haine, le désespoir et la violence. Ce qu'il met sur l'écran, ce sont des « braves gens », avec leurs qualités, leurs défauts — des êtres humains qui ne demandent qu'à vivre, des « pauvres » qui sauront conquérir toutes les richesses. Optimiste, bien entendu, mais d'un optimisme de bon aloi, qui ne cherche pas à résoudre tous les problèmes qui se posent au monde d'aujourd'hui. A part ça, un spectacle vivifiant, ou domine Topol, monstre sacré qui, crevant l'écran, incarne un type d'homme que nous aimons bien : celui qui fait face à l'adversité, parce qu'il est **avant tout**, un être humain.

Samuel LACHIZE

disques

DEUX LIVRAISONS EXCEPTIONNELLES

Tous ceux qui ont vu le spectacle de José Valverde, tous ceux qui ont éprouvé avec intensité toute la gravité de cette pièce, qui ont porté longtemps en eux, après la représentation, le besoin de la raconter, d'en discuter, de la partager avec d'autres, seront heureux de savoir qu'elle fait l'objet d'un disque : **Libérez Angela Davis tout de suite!** et si José Valverde reconnaît avoir renoncé à évoquer son spectacle tel qu'il fut présenté, c'est pour que, raconté avec simplicité et force, il soit entre vos mains **une arme utile** (Chant du Monde LDX 74460).

C'est, je pense, avec le très beau « Sang des hommes » de Tennberg, l'un des rares disques conçus pour porter très loin un témoignage, et en laisser la trace...

Le second disque de cette fin d'année éditée lui aussi chez Chant du Monde (LDX 74468) est celui consacré à Theodorakis, sa musique et ses interprètes : Maria Fandouri, Georg Kapernaros. Lorsque, dès juin 1971, les journaux grecs annonçaient : « Attention, cette musique est subversive ! » ils ne savaient pas si bien dire, donnant à la musique de Mikis Theodorakis une dimension considérable dont les résonances ne sont pas près de s'éteindre. Mais n'est-il point heureux que nombre d'entre nous apportent la subversion au camp de la dictature et de la contrainte ?

Ce disque est le journal de la révolte et de l'amitié, chaque chant marque un jour mémorable : « L'Épithaphe », en souvenir de la mort de 14 ouvriers grévistes tués par balles par la police, et surtout l'inoubliable « Sotiris Petroulias » écrite en juillet 1965, sur la mort de son ami, tué par une grenade lacrymogène, alors qu'il portait Mikis sur ses épaules, pour qu'il s'adresse aux manifestants...

Il faut remercier cette firme courageuse, dont le catalogue est le reflet d'une actualité qui, grâce à elle, ne pourra plus être déformée ni trahie par la seule mémoire fragile de l'homme.

Bernard SANNIER-SALABERT

LE CHANT DU MONDE

Un disque témoignage

LIBÉREZ ANGELA DAVIS !

Le spectacle donné par la Compagnie JOSÉ VALVERDE du Théâtre Gérard Philipe



Un disque G.V. LDX 74 460

GANTS - TÉTINES



Chez votre pharmacien

Taos Amrouche

Drapée dans une longue djellaba blanche, le front ceint de somptueux bijoux, la voix chaude et d'emblée saisissante, le doigt agile, toujours prêt à donner la mesure, telle nous apparut Taos Amrouche, l'autre soir au Théâtre de la Ville.

A vrai dire, ces chants monodiques venus d'un autre monde peuvent dérouter **a priori** une oreille non avertie. Et pourtant le contact s'établit très vite avec le public, car ce que chante Taos Amrouche c'est la vie de tous les jours, la vie de l'homme, de tous les hommes...

Poésie particulière, que cette poésie kabyle, née du désir profond de chacun de ces rudes montagnards d'Algérie, de saluer dans chaque instant dans chaque minute qui s'écoule une imprévisible et parfaite création... De ce fait, toutes les cérémonies de la vie, les gestes les plus humbles sont marqués par le chant : chants de mariage ou funéraires, chants d'amour, chants sacrés, chants de la femme qui berce son enfant ou qui tourne la meule, chant de la porteuse d'eau, chant du pâtre qui rentre son troupeau et dont le refrain



s'égrène lentement sur la colline, etc.

Ces mélodies sont colportées de village en village, par des aèdes ou troubadours appelés « lmedahen ». Le « clair-chantant » est celui qui a le don d'« assefrou », de rendre intelligible ce qu'un chacun porte en son cœur... Mais ces aèdes ne font pas métier de chanter. Ils sont intégrés au peuple, profondément enracinés à cette terre natale, dont ils connais-

sent eux aussi toutes les joies et toutes les misères... Pure tradition orale comme on le voit. Point d'étonnement de ce fait aussi à ce que ces chants soient purs de forme et d'esprit.

Taos Amrouche appartient précisément à une lignée de troubadours. Elle a su admirablement saisir la beauté et la noblesse de ces chants et nous les restituer intacts. C'est à juste titre que Malek Haddad, écrivain algérien bien connu a pu dire d'elle : « Il ne s'agit pas d'une voix mais d'une âme, et qui vient de très loin... Elle sort de ma terre et s'en va jusqu'au ciel... »

Chants sortis de l'oubli. Chants millénaires venus du fond des âges, nous ne pouvons que vous souhaiter longue vie. Car s'il est vrai que ce qu'il y a d'éternel dans l'esprit d'un peuple se transmet à travers les formes successives de civilisation, certains souffles spirituels sont aussi fragiles qu'un parfum, c'est précisément le cas pour les chants berbères de Kabylie.

Malika PONDEVIE

PROFILS DE MÉDAILLES

50 ans de médailles polonaises

M. Pierre Dehaye, directeur des Monnaies et Médailles, reçoit en l'Hôtel des Monnaies, 11, quai Conti, jusqu'au 5 février prochain une exposition : « 50 ans de médaille polonaise », groupant 350 médailles prêtées par le musée de l'Art de la médaille de Wrocław. Il est saisissant de découvrir l'évolution des graveurs polonais soudain dégagés d'un figuratif un peu élémentaire et mettant dès 1945 tout leur lyrisme créateur au service d'une matière riche entre toutes. Il y a loin en effet du Chopin de Waclaw Zymanowski au profil saisissant de « Contre la guerre » de Josef Markewicz. Mais là ne se limite pas l'évolution : le module également prend de la liberté, se détend, s'étire, se fait rectangle, ovale, fresque, quand ce n'est pas pour prendre une troisième dimension comme sous l'inspiration de Bronislaw Chorny. De ce remarquable ensemble, on retiendra l'étonnante figuration de la ville fortifiée de Paczkow d'Antoni Kostrzewa ou la médaille dédiée à Henry Moore par Franciszek Habdas.

Devant un tel déchaînement créateur, on comprendra la nécessité pour la Pologne de créer dès 1965 un musée de l'Art de la médaille dont le directeur, le Dr Adam Wiecek se dépense sans compter pour faire connaître par-delà les frontières, les créations de ces remarquables artistes.



Il est heureux que des jeunes artistes polonais mettent sans frein leur art au service d'un art dont l'académie sommeillait jusqu'aux années 1950, et si tout n'est pas « remarquable » dans cette nouvelle école au moins tout est intéressant.

Je regrette seulement le choix de la médaille frappée pour commémorer cette exposition de Paris, elle n'est, me semble-t-il, pas du tout représentative des tendances ni de la qualité générale de cette présentation qui est une des réussites de la Monnaie de Paris.

B. S.-S.

Cette exposition est ouverte tous les jours de 11 à 17 heures, sauf le dimanche et les jours fériés jusqu'au 5 février. Entrée gratuite.

François Gaillard

avocat redresseur de torts

Enfin un héros de feuilleton
proche de notre monde.



FRANÇOIS GAILLARD, le sympathique avocat redresseur de torts vient de faire une brillante entrée à la télévision. Il poursuivra sa carrière chaque jour de la semaine jusqu'en février. Nous l'avons déjà vu démêler une complexe histoire d'enfant adopté, libérer un innocent accusé d'un meurtre et contraindre un assassin à se livrer à la justice. Nous le retrouverons bientôt dans d'autres épisodes aux tonalités très variées puisqu'on évoquera une usurpation d'identité, les problèmes de la semi-liberté, ou une affaire de rumeurs racistes.

On retrouve dans « François Gaillard » le style reportage télévisé que Jacques Ertaud, le réalisateur avait déjà utilisé avec beaucoup de bonheur dans « L'Homme du Picardie », un style fait de souplesse et de simplicité, qui veut confondre aux yeux du téléspectateur la fiction avec le fait pris sur le vif.

Ce qui nous plaît dans ce héros c'est qu'il est moderne — il vit dans notre société beaucoup trop injuste — et qu'il est humain ; on découvrira petit à petit comment ce fils de cheminots, très attaché à son milieu d'origine, a pris à cœur son métier d'avocat (le fait que son père fut déporté n'est sans doute pas étranger à cette vocation).

Ce qui nous le rend sympathique

c'est sans doute aussi sa faculté de comprendre « la vie des autres », ses efforts pour ne pas s'en tenir à la lettre de lois qui souvent peuvent ignorer, sinon cacher des injustices, sa volonté de ne pas être un avocat-bureaucrate.

Bref, ce héros, qu'interprète avec talent Pierre Santini, est d'une espèce assez rare à la télévision pour que nous ayions cherché à connaître sa création.

André Maheux, coauteur du feuilleton — avec Henri Grangé, disparu cette année — a bien voulu répondre à nos questions :

— Pourquoi cette formule de feuilleton en huit histoires ?

— **Après le succès de « L'Homme du Picardie », nous aurions pu imaginer une autre histoire quelque peu semblable, mais nous aurions fait preuve de routine. Nous avons préféré imaginer autre chose : une série avec un personnage principal animant des histoires indépendantes. Mais pas un héros figé, tel qu'on peut en trouver dans les séries américaines, pas un héros insensible à ses aventures que l'on retrouverait toujours avec les mêmes caractères au début de chaque épisode. Nous avons volontairement compliqué la formule de ce feuilleton : il y a huit histoires, basées sur huit dossiers, occasions de conter les rapports d'un avocat avec**

ses clients, tant au moment de l'instruction qu'à celui de la peine. Ce sont huit histoires indépendantes, mais dont l'ordre n'est pas interchangeable, car au fil des épisodes il y a aussi la vie de l'avocat : François Gaillard n'est pas le même homme au début et à la fin du feuilleton ; il évolue.

— Comment avez-vous choisi votre héros ?

— **Il fallait un personnage qui soit en contact avec des gens très variés, de milieux divers. Nous aurions pu choisir un policier ou un commissaire de police. Mais il faut avouer qu'une série telle que « Les cinq dernières minutes » a épuisé les charmes de ce genre de scénario ; de plus, le commissaire n'intervient toujours qu'après le meurtre, à titre répressif, pour punir le coupable. C'est une action négative. L'avocat, par contre, est un personnage positif dans la mesure où il aide les gens à se sortir de situations difficiles. Le monde des gens de loi, passionnant, est en pleine évolution, ce qui n'a pas simplifié notre tâche... Il nous a fallu en effet, avant d'écrire « François Gaillard », consulter un grand nombre d'avocats de spécialités diverses, et bien sûr, respirer l'air du Palais...**

Jean CONTE.

HOMMES ET MIGRATIONS

Etudes N° 118 Le VI^e Plan et les travailleurs étrangers

Les travailleurs étrangers dans les diverses commissions du Plan

Commission de l'Emploi :

Eléments de prévision des mouvements migratoires

Groupes d'études des problèmes démographiques :

La politique de l'immigration

6, rue Barye, PARIS-17^e - Tél. 924-71-94 - C.C.P. ESNA Paris 55.65.40

Commission de l'Action sociale :

L'action en faveur des travailleurs migrants

Tour d'horizon

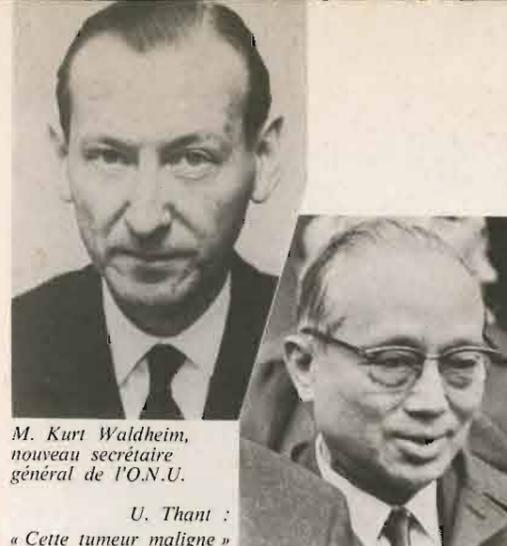
Bibliographies

Ce numéro complète l'étude n° 117 sur les mal-logés (Commission de l'Habitation du VI^e Plan).

Ce numéro : 15 F

Année Internationale de Lutte contre le Racisme et la Discrimination Raciale

BILAN ET PERSPECTIVES



M. Kurt Waldheim,
nouveau secrétaire
général de l'O.N.U.

U. Thant :
« Cette tumeur maligne »

LE 8 décembre 1971, au cours de sa 26^e session, l'assemblée générale de l'Organisation des Nations unies, réunie à New York, tenait une réunion spéciale consacrée à l'Année internationale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

Dans une déclaration, U Thant, secrétaire général de l'Organisation, estimait « qu'elle avait donné lieu à des programmes et à des activités dont le nombre comme la qualité ont été remarquables ». Mais il ajoutait : « Cette tumeur maligne qu'est la discrimination raciale n'a pas encore été extirpée. Le racisme et la discrimination raciale subsistent dans de nombreuses régions du monde. »

Si nous faisons le bilan des résultats obtenus, il ne fait aucun doute que l'Année internationale de la lutte contre le racisme a fourni l'occasion d'une manifestation importante de l'opinion publique mondiale contre toutes les formes de racisme et d'intolérance raciale qui ont causé et continuent de causer tant de maux dans le monde.

Cette année a vu douze Etats, dont la France, devenir parties à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, qui est l'une des réalisations les plus importantes des Nations unies dans le domaine des droits de l'homme.

Cette convention internationale, adoptée en 1965, et qui est entrée en vigueur en 1969, a été maintenant ratifiée ou acceptée par cinquante-huit Etats membres.

L'organisation des Nations unies, ses institutions spécialisées (en particulier l'U.N.E.S.C.O. et l'O.I.T.), les organisations régionales, de nombreuses organisations non gouvernementales et des hommes et femmes dévoués au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous, ont contribué à renforcer l'opposition internationale à ce fléau des temps modernes qu'est le racisme.

Messages de chefs d'Etats ou de ministres, déclarations officielles, programmes de radio et de télévision, articles de presse, conférences, réunions et colloques organisés par diverses organisations, émissions de timbres spéciaux, cours dans les universités et les écoles, ont constitué autant de jalons, tout au long de l'année et à travers le monde, dans l'histoire de la lutte universelle pour éliminer le racisme et ses conceptions dangereuses pour la paix mondiale.

Mais, si l'on peut se féliciter du soutien apporté aux objectifs et aux buts de cette Année internationale, il ne faut pas se cacher qu'il reste encore beaucoup à faire.

Éliminer un mal aussi profondément enraciné que la discrimination raciale n'est pas un travail que l'on peut réaliser en un

jour, en une année, ni même en une décennie.

L'Année internationale doit être considérée comme une étape, un moment de réflexion et d'action qui a permis, en renforçant les convictions, d'apprécier les résultats obtenus depuis vingt-cinq ans, mais aussi d'envisager ce qu'il faut faire à l'avenir, pour arriver à des résultats plus rapides et efficaces.

L'assemblée générale des Nations unies a d'ailleurs demandé que cette Année internationale soit reconnue comme « la première d'une ère de lutte croissante contre toutes les formes et manifestations de discrimination raciale » visant à promouvoir la solidarité internationale avec tous ceux qui luttent contre le racisme (6 décembre).

Changer les cœurs et les esprits des hommes ne peut se faire que par un processus lent, et exige de la part de chacun d'entre nous des efforts continus pour combattre les théories, les idées et les préjugés qui conduisent à la discrimination raciale et pour créer une conscience du fait que l'élimination de toute discrimination est essentielle pour établir la dignité pleine et entière de tous les êtres humains, et pour promouvoir la compréhension, la tolérance, le respect mutuel et l'amitié entre les nations et entre les groupes raciaux et ethniques. C'est là certainement le message d'espoir que l'on peut tirer de cette Année internationale.

Jean-Paul RIVIERE.

Ralph Bunch

Nous avons appris avec émotion le décès de M. Ralph Bunch, secrétaire général-adjoint des Nations-Unies depuis 1955. De nationalité américaine et de race noire, ce diplomate participait à la lutte contre le racisme dans son propre pays ; il dut y faire face personnellement en 1959, quand un club de tennis de New York refusa d'inscrire son fils. On le vit à plusieurs reprises à la tête de manifestations aux côtés du pasteur Martin Luther King. L'une des premières missions dont il fut chargé à l'O.N.U., fut, en 1948, de servir d'intermédiaire dans les négociations indirectes entre Israéliens et Arabes, à Rhodes, après l'assassinat du comte Bernadotte. Le règlement eut lieu en 1949. En 1950, Ralph Bunch recevait le Prix Nobel de la Paix.

A diverses reprises, M. Ralph Bunch a adressé au M.R.A.P. des messages de sympathie, notamment à l'occasion de nos Journées nationales contre le racisme.

LES ÉDITIONS DU PAVILLON

Directeur-gérant : Roger MARIA

5, rue Rollin, Paris-5^e - Tél. : 326-84-29 - C.C.P. Paris 10.865.02

C.C.P. Paris 10.865.02

Vient de paraître :

- Jean-Baptiste Marcellesi, Chargé de maîtrise de conférence à l'Université de Rouen : **Le Congrès de Tours (décembre 1920)**. Etudes sociolinguistiques. Préface d'Ernest Labrousse, professeur à la Sorbonne, avant-propos de Jean Dubois, professeur à Paris-Nanterre..... 45 F
- Jacques Reclus, ancien professeur à l'Université de Pékin : **La Révolte des Taï-Ping (1851-1864)**. Prologue de la Révolution chinoise. Préface de Jean Chesneaux, professeur à la Sorbonne..... 28 F
- E.-N. Dzelepy : **Le Secret de Churchill**. Vers la Troisième Guerre mondiale ? 1945..... 33 F
- Jean Humbert, professeur à l'Institut de français de l'Université de Fribourg : **Le vrai visage de la langue française**..... 22 F
- **Action poétique n° 49 (1919 - La Commune de Budapest - MA)**..... 9 F

Rappel :

- Vladimir Jankélévitch, professeur à la Sorbonne : **Pardonnez ?** Avec deux lettres, en postface, de Pierre Abraham et de Jacques Madaule..... 9 F
- André Wurmser : **L'Éternel, les Juifs et moi**. Avec une lettre liminaire de Roland Leroy..... 12 F

Vente aux libraires : ODEON-DIFFUSION, 24, rue Racine, Paris-VI^e -- Tél. : 033-77-95.



vient de paraître !

vient de paraître !

PRIX A NOS BUREAUX 65 F
ENVOI FRANCO 70 F

EDITIONS RAOULT - 7, rue du Helder
Paris 9^e - Tél. : 824-73-19

Sangène

BAS-SLIP COMBINÉ

Sangène

ELASTIQUE
INDEMAILLABLE
OU
MAILLE LISSE
EXTRA-SOUPLE

Sangène

à partir de

5 frs

Imprimé en Belgique

Distribution : Sangène - Merci : NS. Bouly, 71, rue de Provence, Paris-9^e -
Tél. : 744-67-59.

LA VIE DU M.R.A.P.

JANVIER 1972

Des lois contre le racisme !

L'affaire du « Latin Musique » et d'autres cafés qui refusent de servir les noirs et les Algériens, les multiples cas de discriminations de toutes sortes qui se multiplient en ce moment, les campagnes racistes que poursuivent certains groupes et publications, confirment la nécessité d'améliorer la législation antiraciste en France. Si étrange que cela paraisse, la discrimination raciale n'est pas considérée comme un délit en tant que tel, dans l'état actuel des textes ; et pour ce qui est de la diffamation, les poursuites sont si difficiles, se heurtent à tant d'obstacles qu'elles n'aboutissent que très rarement. Les avocats qui se dévouent pour la défense des victimes du racisme doivent recourir à des procédures complexes et souvent aléatoires. Il est certain que si les trois propositions de loi élaborées par le M.R.A.P. étaient adoptées, il serait beaucoup plus facile de sanctionner et de décourager les racistes, l'efficacité de notre combat s'en trouverait considérablement renforcée.

Le M.R.A.P. poursuit les démarches auprès du gouvernement pour que ces propositions de lois, déposées et soutenues par des parlementaires de toutes tendances, soient enfin inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

D'ici là, il importe de développer systématiquement la campagne de soutien par la collecte de signatures sur notre pétition et l'adoption de vœux par les municipalités. Nous donnons aujourd'hui un double exemple : celui du Comité du M.R.A.P. d'Annecy, qui a collecté plus de 1 000 signatures ; et celui de la municipalité de Saint-Dizier (Haute-Marne), qui nous a fait parvenir sa délibération appuyant l'Année internationale de lutte contre le racisme et se prononçant en faveur de nos propositions de lois.

Des pétitions sont à votre disposition au M.R.A.P. Les comités locaux, tous les militants sont invités à en demander et à les faire activement circuler. Nous ferons le point de cette campagne dans nos prochains numéros.

Un colloque juridique : la France devant la discrimination raciale

Un colloque organisé par l'Institut international des Droits de l'Homme (Fondation René Cassin) et la Faculté de Droit et des Sciences économiques et politiques, s'est tenu du 9 au 11 décembre à Besançon. Il avait pour thème principal : « La France devant la discrimination raciale ». Animés par MM. René Cassin, Prix Nobel de la Paix, et Claude Jessua, Doyen de la Faculté de Droit, plusieurs débats ont eu lieu à la suite des exposés de Mme Francine Batailler-Demichel, de MM. Pierre Join-Lambert, Robert Vouin, Pierre Juvigny, Guy de Lacharrière. Une délégation du M.R.A.P.

composée de notre président, Pierre Paraf, de M^e Fred Hermantin, vice-président et Albert Lévy, secrétaire général a suivi l'ensemble des travaux. Pierre Paraf a présenté un exposé sur les aspects actuels du racisme, M^e Hermantin a participé à une table ronde sur les travailleurs migrants et la discrimination raciale, Albert Lévy est intervenu dans un débat avec les étudiants, après la projection du film « Kriss Romani ».

Ce colloque représente un apport très positif à l'action juridique contre le racisme. Nous reviendrons prochainement sur les problèmes qu'il a traités.

Meurtre + expulsion = Comité local...

Début octobre. Un travailleur algérien, M. Gacem Ali, père de quatre enfants, est roué de coups par de jeunes racistes ; il succombe peu de temps après à ses blessures. Le racisme est au coin de la rue : à Boulogne-Billancourt, face à la patinoire fédérale, il a tué.

Fin octobre. Quarante-trois travailleurs immigrés (Algériens et Marocains), sont expulsés d'un foyer, rue Béranger à Boulogne ; aucune mesure de relogement n'avait été prévue, aucun préavis d'expulsion n'avait été signifié à ces travailleurs. Ce foyer déparait le paysage. A Boulogne-Billancourt, on préfère le « grand standing » ; M. Francis Bouygues, promoteur, et M. Gorse, député-maire, expulsent.

Début décembre. La nécessité d'un Comité local, à la suite de ces événements, est ressentie par des adhérents du M.R.A.P. isolés ; ils se cherchent, se trouvent ; un comité local s'organise.

Meurtre + expulsions = comité local.

Sinistres mathématiques... !

Faut-il attendre que de tels faits se produisent dans chaque localité pour que des comités locaux se créent ?

Le fait raciste dans sa forme la plus brutale, la plus ignoble, la plus scandaleuse, est pour les antiracistes un élément catalyseur, mobilisateur ; mais ne s'attache qu'à cet aspect serait s'attaquer uniquement aux effets et non pas aux causes. C'est pourquoi le comité local de Boulogne-Billancourt n'entend pas relâcher son action.

A son actif : le tirage et la diffusion d'un tract à plusieurs milliers d'exemplaires dénonçant les expulsions de la rue Béranger ; la distribution du tract national appelant au « Forum de l'amitié » et un collage d'affiches ; la participation effective de notre comité à cette manifestation du 20 novembre ; la vente militante à deux reprises de *Droit & Liberté* sur les marchés de la localité.

Notre comité a collaboré étroitement avec la M.J.C. de Boulogne pour la réalisation d'un week-end sur le racisme. Il prépare une vaste campagne pour l'adoption par l'Assemblée nationale des trois propositions de lois antiracistes présentées par notre Mouvement.

Michel GARCIA.

Pourquoi cette odieuse campagne?

Nous avons déjà signalé et flétri les attaques menées par divers groupes « gauchistes » (1) contre notre ami Sally N'Dongo, président de l'Union Générale des Travailleurs Sénégalais en France (U.G.T.S.F.) et membre du secrétariat national du M.R.A.P. Ça continue ! C'est, cette fois, « Tribune socialiste », organe du P.S.U., qui dans une page entière de son numéro du 23 décembre reproche à l'U.G.T.S.F., de « collaborer avec le néo-colonialisme » et d'« empêcher les travailleurs immigrés d'accéder à la conscience de classe ».



Sally N'Dongo

On sait avec quel dévouement Sally N'Dongo assure la direction de l'U.G.T.S.F., multipliant en permanence les efforts pour la défense de ses compatriotes. Le grief réel qui lui est fait, c'est son refus de se prêter à certaines campagnes de caractère politique et à des méthodes qui tendent à isoler les immigrés. Militant responsable, il sait que la lutte des travailleurs africains est inséparable de celle des travailleurs français et de leurs organisations représentatives.

C'est dans ce même esprit d'union qu'il milite au M.R.A.P. où son activité lui a valu d'être élu à d'importantes fonctions.

Ceux qui se livrent ainsi à des campagnes de calomnies, se rendent-ils compte qu'en essayant de discréditer un dirigeant actif, lucide et ferme, c'est aux travailleurs africains, à l'ensemble des travailleurs immigrés qu'ils portent préjudice ? Se demandent-ils à qui profitent leurs agissements ?

Leurs tentatives, heureusement, sont et seront vaines. Le M.R.A.P., quant à lui, réaffirme à Sally N'Dongo sa solidarité fraternelle.

(1) Voir *Droit & Liberté*, nos 304 et 308.

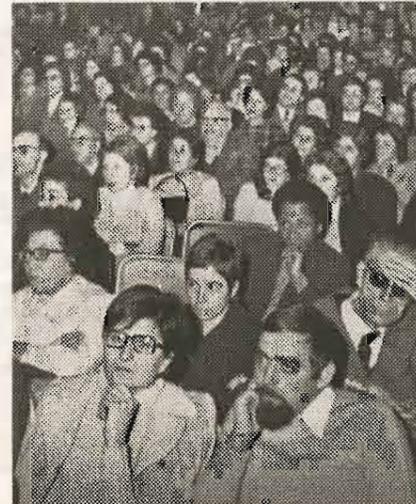
Importante manifestation-débat contre le racisme à Marseille

Le 10 décembre, au Moulin-Rouge, à Saint-Just, quartier de Marseille, a eu lieu une importante soirée qui a réuni une foule considérable.

Cette manifestation placée sous le patronage du Comité marseillais du M.R.A.P. comportait la présentation de l'excellent film de Michel Drach « Elise ou la vraie vie ».

Un débat très animé avait lieu ensuite sur les problèmes du racisme.

Très applaudis par un auditoire jeune et passionné, nos amis **Serge Kriwkoski**, président du Comité marseillais du M.R.A.P.; **Lucien Goux**, professeur; **André Leenhardt**, pasteur; **Robert Aymes**, professeur agrégé d'histoire; **Gaby Pasero**, enseignante catholique; **Jo Azzopardi**, prêtre; **Antoine Vialle**, président départemental des A.I.L., répondirent aux nombreuses et pertinentes questions qui leur furent posées.



Sur notre cliché, une vue partielle des nombreux participants.

SACHEZ AUSSI QUE...

■ « *Vaincre le racisme* », sur ce thème, une importante soirée, suivie par une foule de jeunes, a été organisée le 8 décembre à la Mutualité par la revue catholique « Croissance des jeunes nations ». Le M.R.A.P. qui, avec d'autres groupements, avait été invité à informer les participants sur ses publications, était représenté par l'abbé Pihan, vice-président, Albert Lévy, secrétaire général et Alain Gaussel, membre du bureau national.

■ *Pour une juste paix en Indochine*, le M.R.A.P. a participé, avec une quarantaine d'autres organisations à la manifestation qui a eu lieu le samedi 18 décembre, à Paris, de la place de Stalingrad à la République. Les mêmes organisations ont effectué une démarche le 28 décembre à l'ambassade des Etats-Unis, pour protester contre la reprise des bombardements aériens sur le Nord-Viet-nam; le M.R.A.P. était représenté par Joseph Creitz, membre du Bureau national.

■ *A Télé-Luxembourg*, Fred Hermantin, vice-président du M.R.A.P. a été interviewé à la suite des incidents du « Latin-Musique ».

■ *Le comité de Dijon* du M.R.A.P. a organisé une conférence-débat à la Faculté des sciences sur le thème : « Les étrangers et les minorités (arabes, gitans, juifs, noirs...) en France devant la loi et l'opinion publique ». Après la projection du film « Négritudes », de Jean Schmidt, ce débat fut animé par l'abbé Victor Permal.

■ « *Résurgences du racisme en France* : le problème des travailleurs immigrés : ces thèmes seront traités par Pierre Paraf, président du M.R.A.P., au cours d'un dîner-débat organisé le 28 janvier par les 8^e, 9^e et 10^e sections de la Ligue des droits de l'homme, à Paris.

■ *A Villejuif*, la Maison des jeunes et de la culture Gérard-Philipe, a organisé une grande semaine sur le racisme, du 8 au 15 janvier, avec le concours du M.R.A.P., avec débats, projections, expositions, montages audiovisuels, spectacles.

■ *Cinq soirées* ont été consacrées au racisme par la paroisse de Saint-Germain-des-Prés du lundi 13 décembre au vendredi 17, différents conférenciers, dont Albert Lévy, secrétaire général du M.R.A.P. ont animé des débats, successivement sur le drame du Pakistan oriental, le différend pétrolier franco-algérien, le racisme dans la presse, les juifs en France, les travailleurs immigrés noirs.

■ *Le comité d'Argenteuil* du M.R.A.P. prépare pour le 19 février un colloque sur la scolarisation des enfants d'immigrés, avec le concours du Centre de liaison des éducateurs contre les préjugés raciaux (C.L.E.P.R.).

Le Prix des Caraïbes à Marie-Magdeleine Carbet

Nous sommes heureux et honorés d'annoncer que notre amie **MARIE-MAGDELEINE CARBET**, membre du Conseil national du M.R.A.P., vient de se voir attribuer le **PRIX DES CARAÏBES** pour son recueil poétique « Rose de ta grâce » (dont nous avons extrait le poème « Greffe », il y a juste un an).

Nos félicitations cordiales à Marie-Magdeleine Carbet. Nous publierons dans notre prochain numéro une interview que nous nous sommes fait un plaisir de lui demander.

NOTRE CARNET

NOS DEUILS

Le romancier **Alain PREVOST**, fils de Jean Prevost et de Marcelle Auclair est mort subitement à l'âge de 41 ans. Sa première œuvre avait été « Le peuple impopulaire » (1956), qui traitait de la tragédie du Vercors, où son père avait trouvé la mort. Il avait, depuis, obtenu plusieurs prix littéraires. Nous exprimons à Mme Marcelle Auclair et à sa famille notre très sincère sympathie.

Nous avons la douleur d'annoncer le décès de M. **Moïse KOROLITSKI**, père et beau-père de nos amis Madeleine et Armand Dimet. Nous leur présentons, ainsi qu'à toute leur famille, nos affectueuses condoléances.

Nous avons appris le décès de notre ami, **M. Edmond-Maurice LEVY**, bibliothécaire en chef honoraire du Conservatoire national des Arts-et-Métiers, membre du Consistoire central israélite. Il avait collaboré à **Droit et Liberté**, qui a publié une importante étude de lui sur l'Abbé Grégoire. Agé de 93 ans, il manifesta jusqu'à la dernière période, dans ses lettres amicales, son profond attachement à la cause que nous défendons.

MARIAGES

Nous avons le plaisir d'annoncer le mariage de **Mlle Claude IMERGLIK**, fille de nos amis M. et Mme Manfred Imerglük, avec **M. Alain MAURAND**. Qu'ils trouvent ici nos très cordiales félicitations et nos vœux les meilleurs.

NON AU RACISME
* 1972 *
OUI AU MRAP

MOUVEMENT CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET POUR LA PAIX

Le montant de la carte d'adhésion (à partir de 10 francs) est laissé à l'appréciation du souscripteur selon ses possibilités; compte tenu de la nécessité d'apporter le soutien le plus efficace à l'action du M.R.A.P.

VOUS ÊTES ANTIRACISTE... avez-vous la carte du M.R.A.P. ?

Avec le numéro de décembre de *Droit & Liberté*, vous avez reçu la carte 1972 du M.R.A.P. L'avez-vous réglée ?

En envoyant votre cotisation annuelle, vous marquez votre adhésion au combat si nécessaire que poursuit le M.R.A.P. Vous lui apportez votre indispensable appui moral et matériel.

Ne vous contentez pas de dire : « Je suis avec le M.R.A.P. » **Soyez-le vraiment. Soyez partie prenante dans ce grand Mouvement qui est vôtre, qui existe par toutes les bonnes volontés convergent vers lui.**

(Si vous n'avez pas reçu la carte du M.R.A.P. ou si vous souhaitez en recevoir d'autres pour les placer autour de vous, ne manquez pas de les demander aussitôt.)

Règlements et commandes : M.R.A.P., 120, rue Saint-Denis, Paris (2^e). C.C.P. Paris 14 825 85.

mr a p

BULLETIN D'ADHÉSION

Désireux de soutenir l'action contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix,

J'ADHÈRE AU M.R.A.P.

Nom Prénom

Profession

Adresse

Je vous envoie, à cet effet, la somme de

Je souhaite :

- recevoir une documentation complète sur le M.R.A.P.
- être invité à ses réunions et manifestations,
- participer à l'un de ses Comités locaux ou professionnels.

Le montant de la carte d'adhésion (à partir de 10 francs) est laissé à l'appréciation du souscripteur, selon ses possibilités, compte tenu de la nécessité d'apporter le soutien le plus efficace à l'action du M.R.A.P.

MOUVEMENT CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET POUR LA PAIX (M.R.A.P.)

120, rue Saint-Denis - Paris (2^e) - Téléphone : 231-09-57 - C.C.P. : 14-825-85 Paris

... et voici des cadeaux

Nous publions ci-dessous les résultats du tirage des Bons de soutien du M.R.A.P., qui a eu lieu le 11 décembre dernier :

Croisière Méditerranée-Mer Noire : 54 391

Un voyage avion Dakar aller-retour : 64 562

Un séjour en R.D.A. pour deux personnes : 50 421

Un séjour en Finlande : 105 961

Vacances en Tunisie : 6 117

Un voyage à Londres : 96 271

Un téléviseur couleur : 35 461

Rôtissoire « Cadillac » : 58 617 — Walkie-Talkie : 67 612 - 82 549.

Mange-disques : 16 118 — Appareil photo : 67 615 — Mallette camping : 126 952.

Caisse de 6 bouteilles de vin : 133 154 (St-Emilion) — Bouteille de Ricard : 62 408 - 143 522 — Bouteille de Calvados : 112 054 - 18 560.

Bouteille de Vodka : 149 032 — Carton 3 bouteilles de vin : 29 373.

Flasque de digestif : 9 066 - 24 280 - 28 855 - 33 593 - 34 411 - 51 783 - 69 370 - 71 546 - 77 490 - 77 520 - 89 008 - 97 305 - 102 541

- 109 194 - 112 399 - 115 971 - 126 119 - 144 580.

JOUETS

Mako-Matic : 3 540 — Mako-Flok : 4 810 — Mako-Mascottes : 5 253 — Mako-Moulages : 12 136 — Mako-Colorama : 39 275 — Mako-Cibles : 102 731 — Mako-Bric : 112 432 — Mako Mosaïca : 145 973 — Télé-Pêche : 146 480 — Lapin fourrure : 105 986 - 134 161.

Poupée folklorique : 10 860 - 70 390 - 75 494 - 95 933 - 117 291 — Poisson mécanique : 132 711 — Voiture mécanique : 102 061.

Œuf bois : 140 619 — Petit Breton céramique : 146 142 — Boîte crayons feutre : 32 821 - 51 688 - 58 741 - 116 277 - 120 852.

Porte-monnaie : 1 502 - 11 337 - 15 458 - 21 761 - 27 808 - 34 579 - 38 343 - 51 802 - 71 060 - 95 521 - 98 781 - 107 587 - 112 052

- 113 789 - 114 240 - 138 471 - 140 371 - 149 884.

PARFUMERIE - BIJOUTERIE

Flacon de parfum : 29 371 - 37 451 - 52 312 - 84 147 - 138 566 — Bouteille d'eau de cologne : 112 862 — Foulard : 145 581 — Boîte de

poudre : 25 082 - 48 077 - 84 149 - 147 307 — Ceinture : 36 844 - 76 811 - 81 160 - 93 011 - 97 453 - 148 069.

Broche : 5 251 - 8 135 - 16 301 - 43 792 - 58 240 - 58 637 - 60 647 - 79 336 - 88 305 - 136 345 - 140 939 - 147 415.

Etui à cigarette de luxe : 58 750 — Briquet : 51 054 — Une grosse bougie de fête : 1 331.

Etui à cigarette de luxe : 58 750 — Briquet : 51 054 — Une grosse bougie de fête : 1 331 — Bougeoir céramique : 88 545 — Lampe de chevet : 5 917 — Statuette bois : 143 464 — Service à dessert : 121 520 — Corbeille à pain : 27 807 — Givreux de verre : 140 421 — Moulin à légumes : 66 231 — Mixer à piles : 111 087 — Maxi-stylo : 138 564 — Stylo : 42 959 - 12 242 - 12 763.

DISQUES 33 TOURS

12 533 - 15 660 - 38 922 - 40 691 - 42 402 - 44 700 - 58 611 - 63 994 - 72 786 - 74 517 - 77 042 - 90 261 - 91 212 - 94 792 -

103 563 - 112 526 - 134 - 242 - 141 578.

DISQUES 45 TOURS

1 510 - 1 594 - 1 600 - 3 171 - 3 520 - 4 343 - 8 941 - 9 070 - 10 462 - 10 847 - 13 422 - 14 249 - 14 508 - 14 742 - 14 916 - 15 097

- 15 120 - 16 116 - 16 141 - 16 733 - 16 891 - 18 314 - 18 940 - 20 119 - 21 132 - 21 807 - 25 090 - 26 519 - 27 861 - 28 854 -

28 702 - 28 991 - 29 419 - 29 724 - 32 728 - 33 402 - 36 399 - 38 511 - 39 780 - 40 811 - 41 016 - 42 251 - 44 273 - 45 477 -

45 800 - 48 224 - 48 882 - 48 943 - 49 079 - 50 558 - 50 584 - 51 340 - 52 201 - 54 618 - 59 205 - 59 774 - 63 608 - 63 807 -

63 886 - 63 998 - 64 162 - 65 960 - 67 621 - 70 959 - 72 872 - 73 144 - 77 378 - 77 482 - 77 786 - 81 298 - 82 486 - 82 542 -

88 549 - 91 222 - 91 383 - 92 911 - 93 644 - 95 522 - 97 531 - 99 370 - 103 696 - 103 990 - 104 440 - 106 560 - 107 990 -

111 876 - 112 311 - 112 869 - 113 371 - 113 411 - 115 263 - 115 506 - 117 231 - 118 314 - 121 813 - 124 658 - 126 019 -

126 994 - 133 160 - 137 416 - 140 268 - 144 019 - 149 392 - 149 882.

UN LIVRE D'ART 740 - 67 630.

UN LIVRE POUR ADULTES

3 266 - 4 418 - 4 806 - 5 260 - 6 785 - 7 488 - 7 491 - 7 984 - 8 137 - 9 082 - 10 712 - 13 810 - 15 313 - 21 564 - 24 275 -

24 470 - 29 730 - 32 606 - 33 886 - 36 081 - 38 519 - 45 685 - 50 420 - 57 536 - 58 239 - 64 164 - 71 577 - 88 197 - 90 586 -

92 910 - 94 356 - 96 201 - 97 343 - 97 452 - 102 971 - 103 542 - 104 296 - 114 473 - 117 289 - 123 330 - 123 517 - 124 656 -

126 254 - 127 649 - 133 631 - 141 704 - 143 887 - 144 040 - 147 306 - 149 400.

UN LIVRE POUR ENFANTS

1 334 - 4 345 - 5 445 - 9 084 - 10 848 - 21 422 - 23 321 - 28 701 - 33 221 - 51 922 - 57 241 - 67 630 - 72 620 - 73 596 - 73 611 -

75 565 - 76 685 - 85 668 - 88 441 - 91 390 - 97 922 - 99 689 - 112 877 - 117 293 - 125 230 - 127 301 - 132 493 - 134 683 -

137 843 - 138 570 - 138 715 - 140 660 - 143 591 - 143 890 - 144 032 - 145 496 - 147 096 - 147 308.

Tous les numéros se terminant par 74 gagnent un abonnement gratuit d'UN AN à «DROIT & LIBERTÉ».

Pour recevoir votre cadeau, veuillez adresser le billet gagnant avant le 31 mars 1972. Vous pouvez également passer au siège du M.R.A.P.

ÉDUCATION A LA FRATERNITE

DEUX TÉMOIGNAGES

● A travers les cours de français

Professeur de français dans les classes de second cycle du Lycée Racine jusqu'à ce que la maladie m'oblige à prendre ma retraite, j'ai pu constater les grandes possibilités qu'offrait mon enseignement quant à l'éducation antiraciste.

J'ai constaté que le problème du racisme intéressait les élèves, qu'elles accueillaient avec beaucoup d'intérêt information et discussion sur ce problème.

Sans même sortir des programmes et de leur étude, les morceaux choisis en usage dans beaucoup de lycées contiennent d'ailleurs d'admirables pages antiracistes, par exemple dans les textes du xv^e siècle de Lagarde et Michard, pages 231-232, le très beau texte de Montaigne (*Essais*, livre I, chapitre 31 : « Des cannibales ») : « Je trouve qu'il n'y a rien de barbare et de sauvage en cette nation, à ce qu'on m'en a rapporté, sinon que chacun appelle barbarie ce qui n'est pas de son usage. »

Toute l'œuvre de Montaigne d'ailleurs nous mettant en garde contre les préjugés et l'esprit de clocher prépare les esprits à rejeter le racisme.

Dans les textes du xviii^e siècle de la même collection, nous avons, pages 108-109, la parodie des arguments racistes par Montesquieu qui en souligne par son ironie le caractère absurde et inhumain (extrait de *L'Esprit des Lois*, XV, 5) : un crime raciste en appelle un autre « les peuples d'Europe ayant exterminé ceux d'Amérique, ils ont dû mettre en esclavage ceux de l'Afrique pour s'en servir à défricher tant de terres ».

On peut, en expliquant ce texte, montrer que la caricature des arguments racistes faite par Montesquieu reste valable.

L'initiative des élèves

Dans une classe avec laquelle j'étais particulièrement en confiance, des élèves sont venues me dire qu'elles aimeraient faire un exposé sur le célèbre témoignage américain « Dans la peau d'un noir ». Elles ont préparé à trois ce travail : elles ont consacré une heure à exposer à leurs compagnes l'expérience du blanc « déguisé en noir » et reconnu comme typiquement noir par les racistes ; elles ont bien su choisir les anecdotes qui mettaient en relief l'absurdité, l'irréalisme du racisme ; une autre heure a été consacrée aux problèmes que pose le livre : caractère irrationnel et antiscientifique de la notion de race. Toutes les élèves

étaient persuadées qu'il n'y avait en elles aucune trace de racisme : nous avons cependant au cours de la discussion relevé quelques relents de racisme qui s'ignore : « Pas de mariage mixte », « Les noirs sont très sympathiques, mais ils sont un peu comme des enfants : ils sont incapables de prévoyance ». J'ai mis mes élèves en garde contre une forme subtile et par là dangereuse du racisme, le racisme par l'éloge : « Les noirs ont un cœur d'or » (sous-entendu : ils ne sont que sensibilité : ils ont beaucoup de cœur, mais peu de cervelle : ils sont charmants à condition de rester à leur place, de rester des enfants) ; ou encore : « J'admire beaucoup les juifs, ils sont si intelligents » (sous-entendu : c'est pour cela qu'ils sont dangereux, qu'ils nous roulent, qu'ils prennent toujours les premières places...). J'essayais de leur faire comprendre qu'on est raciste dès qu'on a une image toute faite, un stéréotype d'une race ou d'un groupe, même si l'image et le stéréotype semblent bienveillants.

Dans une classe de seconde où les élèves faisaient de temps à autre des exposés sur des livres posant des problèmes d'actualité (le colonialisme, la peine de mort, etc.), une élève m'a dit qu'elle aimerait parler du racisme et je lui ai conseillé un exposé — qu'elle a fait sur le livre édité avec le concours du M.R.A.P. « Les Français sont-ils racistes ? » L'exposé a été suivi d'une discussion très animée et passionnée. J'ai cité quelques exemples de propos racistes que j'avais entendus et qui étaient introduits à tout coup par la formule dont il faut se méfier : « Moi je ne suis absolument pas raciste, mais... ». Et l'on reproche par exemple aux gens leur saleté alors qu'on leur impose des conditions de vie qui rendent quasi impossible la propreté et l'hygiène : « Huit noirs dans une chambre sans eau, ce qu'ils pouvaient sentir mauvais !!! » me disait un chauffeur de taxi. (Mais beaucoup de chauffeurs sont réellement antiracistes, je ne voudrais pas comme la télévision donner l'impression que les chauffeurs de taxi sont racistes : beaucoup sont plein de bon sens et fraternels, et bien d'autres Français n'auraient pas davantage songé que huit blancs entassés dans une chambre sans eau courante ne sentiraient pas particulièrement bon.)

Ce qu'il faut apprendre aux élèves, en développant leur esprit critique, en les aidant à l'analyse objective des faits, c'est à dépister leur propre racisme et à s'en guérir.

Marguerite BONNE.

• Le ventre est encore fécond...

« ... Hitler ne voulait pas que la race aryenne, par des mariages, des mélanges, devienne par la suite une race dérivée juive. Le cas se produit un peu dans tous les pays. En France le sang n'est presque plus français. Avec tous les étrangers qui sont chez nous il nous arrivera peut-être le même cas que pour les Allemands... Je suis de l'avis d'Hitler, dans un certain cas. Il faut essayer de garder la race pure d'un pays... En France, comme je l'ai écrit plus loin, il se passe une chose parallèle. La race française n'est plus pure. Les Algériens, les Noirs, les Portugais, en s'alliant avec les femmes françaises, empoisonnent le sang français. Puis ils ont des enfants qui eux-mêmes se marieront avec d'autres femmes françaises et au bout d'un certain temps, la pureté de notre sang a complètement disparu. Il faudrait que le peuple français y songe. Le racisme : tous les gens l'ont en eux, car le racisme maintenant se confond un peu avec la haine. Les jeunes Français de mon âge n'aiment pas les Arabes et les Portugais. Ils sont pleins de bagarres, de viols, de meurtres. Pourquoi aimerions-nous une race qui n'est pas la nôtre ?... »

Si la lecture de ces lignes vous fait frémir, sachez qu'elles ont été écrites par un élève de 1^{er} F. d'un lycée technique de la région parisienne. Si le style est maladroit, les opinions sont, par contre, sans équivoque. Il s'agit des passages les plus significatifs d'une explication de texte historique, consistant à comparer des extraits de « Mein Kampf » et des souvenirs d'un déporté de Dachau. Le second texte, portant sur la fraternité humaine parmi les détenus de toutes races, nationalités, confessions, etc., n'a même pas été lu par notre lycéen (il l'a affirmé et c'est probablement vrai). Il a vu seulement dans le texte d'Hitler un simple support pour ses idées personnelles.

Ne pas esquivier les problèmes

Il peut paraître à première vue dangereux de faire étudier aux élèves des textes contenant des thèmes racistes, surtout dans l'Histoire contemporaine. C'est pourtant inévitable, on ne peut ignorer toutes les données fondamentales d'un phénomène, d'autant plus que ces écrits pourront toujours être vus sans notre contrôle (ils figurent d'ailleurs dans les manuels : des discours de Hitler ou Mussolini côtoient ceux de Churchill, De Gaulle ou Staline). C'est pourquoi je suis persuadé qu'il faut les utiliser, tout en sachant qu'ils peuvent représenter un danger ; dans la mesure du possible, il est souhaitable de les mettre en comparaison avec des opinions opposées. L'enseignant est d'abord un éducateur, vigilant et responsable, par conséquent, il ne peut esquivier les problèmes.

Enseignant pour la première fois dans un établissement technique, après des années passées dans des écoles classiques, j'ai eu la triste confirmation d'un état de fait signalé par les témoignages d'autres collègues : plus le recrutement se fait dans un milieu social modeste, plus les réactions racistes sont nombreuses.

Dans un même lycée, une différence très sensible existe encore entre la mentalité des élèves des classes économiques et celle qui règne dans les classes industrielles. Je suis persuadé que cet élève n'est pas une exception, il a simplement eu le courage d'émettre franchement une opinion que certains de ses camarades partagent, mais dissimulent en classe. Je n'ai à son égard aucun ressentiment, mais il m'inspire une grande pitié, une profonde tristesse.

Mais alors, qui est coupable, qui est responsable de ce déplorable et dangereux état d'esprit ? Les jeunes ? Certainement pas, étant eux-mêmes victimes d'un « racisme » de la part des adultes (« on est toujours le raton de quelqu'un »). La société ? Certainement, mais il faut concrétiser par quelques exemples.

La famille : baignés dans un milieu familial souvent inconsciemment mais violemment raciste, les jeunes, à moins d'avoir une forte personnalité qui les fera s'opposer à leurs parents, reprendront les arguments de ceux-ci, leur vocabulaire : ratons, portos, bougnoules... Mais la famille ouvrière est elle-même victime d'un contexte social qui explique cet état d'esprit. J'insiste sur ce point, car il est vain et dangereux de nier la réalité du racisme important dans beaucoup de familles modestes.

Angoisse et espoir

L'autre degré, où il n'y a que des responsables, est celui de l'intérêt matériel et politique : *patronat et Etat* qui profitent de la main-d'œuvre immigrée sans lui réserver les structures d'accueil indispensables et des salaires suffisants, d'où des logements insalubres, l'utilisation des ouvriers étrangers dressés contre leurs camarades français et vice versa, etc., ce qui alimente le racisme d'une population mal informée ; *une certaine presse* qui excite à la haine au lieu de remplir son devoir d'information (je ne parle pas ici des journaux ouvertement racistes, mais des journaux quotidiens les plus lus), et même la presse officielle (exemple à l'O.R.T.F. : « Silbermann », « Alors raconte... ») ; une *police* souvent brutale, entraînée aux « ratonnades », ne perdant pas une occasion de proférer publiquement ou non des injures racistes envers les immigrés ; je n'oublierai pas, dans cette liste forcément trop limitative, certains enseignants et chefs d'établissements racistes qui n'hésitent pas à influencer leurs élèves, ou ceux qui sous le prétexte hypocrite d'apolitisme, cherchent à dissuader les tentatives d'éducation antiraciste.

Je conclus avec amertume et angoisse, mais aussi avec espoir. Avec amertume et angoisse parce que le racisme progresse actuellement et que des jeunes y adhèrent. Avec espoir parce que beaucoup d'autres jeunes prennent conscience du problème et avec la générosité de leur âge luttent contre la haine, la guerre, etc.

Ne condamnons pas les premiers, eux-mêmes victimes du système social et politique (dont ils vont devenir les agents inconscients), encourageons les seconds.

C.R.

« **Éducation à la Fraternité** » est la rubrique mensuelle du Centre de Liaison des Educateurs contre les Préjugés Raciaux (C.L.E.P.R.).

Le C.L.E.P.R. développe ses activités

Il a besoin, pour cela, du soutien de tous ceux qui s'intéressent à son action et la jugent nécessaire.

Adresser les adhésions à Mlle Renée Babouliène, 50, rue des Poissonniers, Paris 18^e avec un chèque postal (3 volets) à l'ordre de Mlle R. Babouliène, institutrice C.L.E.P.R. (C.C.P. 18 177 35, Paris). **Membre actif** : 10 F ; **membre donateur** : 20 F ; **membre bienfaiteur** : à partir de 30 F.

Participez
à la souscription de
**droit &
liberté**

FABRICANTS DE BONNETERIE !

■ *Pour vos fils classiques et fantaisie*

■ *Pour vos bobinages à façon*

UN SEUL SPÉCIALISTE :

VALMY-TEXTILES

93, quai de Valmy
PARIS-10^e

Tél 206-94-73
607-32-80

Dépositaire des Ets DELMASURE
(laine peignée Nm 2/28, 1/28, 1/40)

*QUI VOUS PROPOSE, POUR VOTRE
COLLECTION DE PRINTEMPS, UN FIL
ACÉTATE/POLYAMIDE TEXTURÉ EUROMOTTE,
QUALITÉ VENEZIA 100 DENIERS, OU 3/40,
QUI SERA EN DÉPÔT EN PERMANENCE
DANS NOS MAGASINS.*

Consultez-nous !



sportswear pour enfants



Catalogue et liste des dépositaires sur demande à Rainett B.P. 283.02 Paris R.P.

© 1984 Rainett